

LES SANITAIRES SCOLAIRES À L'ÉCOLE

Enquête de la
Fédération nationale des DDEN



4149 écoles visitées

Septembre 2022

SOMMAIRE

A) Qu'est-ce qu'un DDEN ?	6
B) Pourquoi une enquête sur les sanitaires scolaires ?	8
C) L'équipement et les caractéristiques des sanitaires scolaires.	10
• Préalable à la compréhension des tableaux.	10
• Résultats de l'enquête.	11
1- Caractéristiques des écoles.	11
2 - Analyse des données sanitaires.	15
2-1 Ecoles maternelles	15
2-1.1 Equipements sanitaires	
2-1.2 Conditions d'usages	
2-1.3 Synthèse écoles maternelles et classes maternelles.	
2-2 Ecoles élémentaires.	25
2-2.1 Equipements sanitaires	
2-2.2 Conditions d'usages	
2-2.3 Synthèse écoles maternelles et classes élémentaire	
D) Exigences et préconisations pour le bien-être et la santé des élèves.	39
E) Conclusion.	49
F) Annexes.	51
• Sanitaires scolaires : il y a urgence à agir.	
• Sanitaires à l'école : lancement d'une enquête nationale de terrain pour évaluer leur état.	
• Points d'eau, papier, préservation de l'intimité... leur mission inspecter les toilettes des écoles.	
• Motion DDEN : un droit à la santé pour tous ! Pour une véritable médecine scolaire de prévention.	
G) Bibliographie.	59

A) QU'EST-CE QU'UN DDEN ?

« Les Délégués cantonaux » sont créés par la loi Goblet en 1886. Regroupés dans un premier temps, en 1906, sous l'appellation « Fédération nationale des délégués cantonaux », c'est en 1969 que l'organisation devient la « Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation nationale ». Elle est une association 1901 reconnue d'utilité publique, association éducative complémentaire de l'enseignement public, association nationale de jeunesse et d'éducation populaire et association ambassadrice de la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale. Aujourd'hui, plus de 16.000 adhérents composent le vivier des « fonctionnaires bénévoles, amis de l'école publique ». Leur fonction et leur mission sont d'œuvrer dans et pour les écoles préélémentaires et élémentaires.

Dans son exercice, **le DDEN se doit d'être une personne impartiale et indépendante**, c'est-à-dire à l'abri d'intérêts partisans ou de quelconques pressions (et agit en toute liberté). Il a un regard croisé sur l'école puisqu'il connaît celle-ci à la fois de l'intérieur dans ses fonctionnements et de l'extérieur dans son environnement social et local. Les DDEN s'intéressent aux conditions d'accueil, réfléchissent, proposent, agissent sur tous les sujets et les problèmes qui touchent l'école aujourd'hui.

Un(e) DDEN est désigné(e) pour 4 ans par le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) après avis consultatif du Conseil Départemental de l'Éducation nationale (CDEN). Son mandat est renouvelable et toujours révocable. Le DDEN exerce sa fonction à titre individuel dans la ou les écoles qui lui sont attribuées et dont il a la charge, et collectivement au sein de sa délégation et de son Union départementale.

La Fédération nationale des DDEN est constituée d'Unions départementales qu'elle coordonne. Elle informe les Unions départementales car chaque Délégué Départemental doit être au fait de l'actualité de l'école. Le DDEN doit assister aux conseils d'école trimestriels comme membre de droit. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il donne son avis et présente ses suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions liées à la vie de l'école. Puisque mandaté pour assurer une fonction para-administrative, le caractère officiel de notre fonction nous attribue une mission opérationnelle. Le DDEN doit faire preuve de vigilance et défendre les intérêts de l'École publique, en ayant pour but de travailler pour le mieux-être et l'intérêt des enfants.

La fonction institutionnelle première du DDEN est la visite des écoles maternelles, primaires et élémentaires, publiques et privées, d'une circonscription. Notre fonction de contrôle et de vigilance intègre divers domaines tels que l'état des locaux, du mobilier et de l'équipement pédagogique, la sécurité et la protection des enfants, notamment dans l'élaboration du Plan Particulier de Mise en Sécurité en cas de grave danger, d'intrusion,

de risque d'attentat, de mise en confinement ou en prévision de risque majeur, l'évolution des effectifs, l'hygiène, la santé scolaire, la restauration scolaire, le périscolaire, les transports scolaires... La fonction des délégués s'étend en fait à tout ce qui touche à la vie scolaire – voir annexe 6 –

Comme le stipule le Code de l'Éducation, **les DDEN communiquent aux Inspecteurs de l'Éducation nationale et aux municipalités concernées tous les renseignements utiles** qu'ils ont pu obtenir lors de leurs visites dans les écoles. Celles-ci font l'objet d'un rapport écrit remis à l'Inspecteur de circonscription, au Maire et au Président de leur délégation. Membre de droit du Conseil d'école, il facilite les relations entre les différentes composantes de la communauté éducative. Le caractère d'indépendance de ses interventions lui confère une crédibilité reconnue qui lui permet de jouer un rôle de médiation et de coordination dont l'objectif est l'intérêt exclusif des enfants.

Membre du CDEN, le président des DDEN du département est informé des évolutions de l'organisation scolaire (carte scolaire) et prend part aux débats centrés sur les adaptations des dispositifs d'accueil des enfants à l'école maternelle et élémentaire et sur les conditions de leur transport scolaire.

Parallèlement à sa fonction officielle, **le DDEN assure une mission associative et militante dont les axes majeurs concernent la promotion et la crédibilité de l'école publique**, la défense du dispositif éducatif public face aux structures concurrentielles, la formation du Citoyen en devenir et le respect du principe de laïcité.

Considérant que l'éducation de tout enfant à besoins particuliers est un droit fondamental, les DDEN veillent à la qualité de leur accueil en classe inclusive. Ils militent également pour le développement de structures adaptées répondant aux besoins spécifiques.

Les DDEN rejettent les égoïsmes et tout communautarisme. Ils œuvrent pour que la société de demain soit plus humaine, plus juste et apaisée.

Pour devenir DDEN, il faut être âgé de 25 ans minimum, jouir de ses droits civiques et avoir fait preuve de son attachement incontesté à la cause de l'enseignement public. L'École publique doit rester, pour tous les élèves, un espace de liberté, de laïcité, de sérénité, de solidarité et d'égalité dans lequel il fait bon apprendre. Pour ce faire, il est attendu que chaque école publique soit épaulée par un(e) DDEN.

« C'est notre rôle et devoir de DDEN de veiller à la santé et au bien-être des élèves »

B) POURQUOI UNE ENQUÊTE SUR LES SANITAIRES SCOLAIRES ?

L'école se doit d'accueillir les enfants à leur entrée dans la vie collective, dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de bien-être.

C'est pourquoi, soucieux de la santé et du bien-être des élèves qui vont parfaire leur éducation et construire leurs apprentissages à l'école, les DDEN ont voulu mettre en relief tout ce qui peut nuire à la santé des enfants en menant une enquête nationale sur les « sanitaires scolaires » - voir annexe 1.

Dresser un état de l'existant

Sans vouloir s'ériger en lanceurs d'alerte, les DDEN ont eu la volonté de dresser un état de l'existant, de relever les besoins justifiés en équipements matériels et en personnels encadrants, de pointer certaines inconséquences des règlements d'utilisation des locaux afin que les décideurs institutionnels puissent être sensibilisés aux nécessaires adaptations et mesures appropriées qui s'imposent. De plus, les constats et les préconisations qui découlent de cette pertinente étude seront communiqués aux pouvoirs publics locaux dans le but qu'ils apportent les améliorations attendues dans les écoles au bénéfice des enfants. La même démarche sera observée en direction des différentes strates de responsabilité de l'Institution scolaire.

4149 écoles en maternelle, élémentaire et primaire ont répondu à la sollicitation des DDEN pour renseigner cette enquête dont les informations obtenues permettent d'illustrer la diversité des situations existantes ainsi que leurs interprétations.

La Fédération des DDEN remercie les nombreux militants bénévoles qui, reconnaissant la portée de cette enquête, sont allés au contact des écoles. Fidèles à la résolution générale adoptée au Congrès national d'Obernai en novembre 2021, ils œuvrent pour une école promotrice de bien-être par un environnement matériel et humain favorable à la sécurité et à la santé des élèves et des personnels.

Attentifs au respect de la santé de l'Enfant, ils affirment qu'aucun enfant ne devrait être privé du droit d'accès régulier au service de la médecine scolaire. Ils demandent à ce que soient augmentés les moyens humains à hauteur de ses missions de prévention sanitaire. La motion DDEN « Pour une véritable médecine scolaire de prévention » affirmant le droit à la santé pour tous, est annexée à cette publication – voir annexe 2.

Dès le lancement de notre action, des médias ont relayé notre initiative.

Ainsi : *« **La Gazette des communes** » souligne le 8 avril 2022 : « *Sanitaires scolaires : il y a urgence à agir* » : « *La question des toilettes à l'école est-elle tabou ? On est en droit de se poser la question en apprenant que la Fédération nationale des délégués départementaux de l'Éducation nationale (FNDDEN) vient de lancer une enquête sur le sujet. Pourquoi ? Parce que cette même organisation avait déjà réalisé une enquête similaire en 2006. À l'époque, la FNDDEN écrivait : «Ce qui existe partout en matière d'hygiène dans*

tous les lieux de travail et dans tous les lieux publics est absent dans nombre d'écoles... ce qui serait intolérable pour des adultes est trop souvent accepté pour des enfants.» Et depuis ? Rien n'a changé. » – voir annexe 5.

**La « Banque des Territoires » de l'Education Nationale le 3 mai 2022 : « Depuis plusieurs années, les enquêtes se succèdent pour dénoncer l'état déplorable des toilettes dans les écoles et les établissements scolaires, sans que la situation ne change véritablement. La Fédération nationale des délégués départementaux de inéducation nationale (FNDDEN) a décidé de prendre le sujet à bras le corps, en lançant une enquête nationale pour faire un nouvel état des lieux de la situation, cette fois fondée sur des relevés de terrain. » – voir annexe 4 –*

**« Le Parisien » du 1er juillet 2022 a relaté quelques-unes des données de notre travail de terrain – voir annexe 3.*

Les toilettes scolaires se heurtent encore au tabou lié à ces lieux au détriment du bien-être si fondamental pour les enfants. Il faut donc repenser « les toilettes scolaires » qui doivent s'adapter aux risques de pandémies, ne pas occulter la crainte des enseignants d'être accusés de pédophilie s'ils entrent dans les toilettes pour surveiller les enfants et ne pas banaliser le fait que souvent ces locaux deviennent des lieux de « non-droit » entraînant : bousculade, harcèlement, voyeurisme, utilisation « ludique » du papier toilette, etc. ... De plus, pendant les heures de cours, l'enfant qui va seul aux toilettes reste sous la responsabilité de l'enseignant qui souvent hésite.

Il faut briser l'omerta !

Notre unique ambition est qu'à partir des constats avérés, nous soyons en capacité de présenter des préconisations susceptibles d'arrêter des objectifs à atteindre ou des normes à fixer dans l'intérêt du respect des écoliers.

L'absence d'une législation précise conduit à prendre en compte la spécificité des installations sanitaires en fonction de l'âge des utilisateurs, la situation géographique des lieux dans l'école, la durée des interclasses, la nécessité de surveillance, la fréquence des nettoyages ...

Le constat des élèves mais aussi celui des enseignants et des parents d'élèves, relève périodiquement l'état de vétusté et d'inconfort des sanitaires voire même l'existence d'expositions dangereuses.

Ceci pose plusieurs problèmes pour lesquels nous pensons que nos préconisations seront de nature à les amoindrir voire les supprimer.

La nécessaire concertation avec tous les membres de la communauté éducative s'impose pour assurer la sécurité sanitaire pour défendre l'exigence de qualité du service public d'éducation dans ce domaine du sanitaire scolaire. La santé, le respect de soi et des autres ainsi que le vivre-ensemble exigent une école accueillante, sereine, agréable, sécurisante, adaptée à l'âge et à l'inclusion.

L'enquête a été menée entre le 4 avril 2022 et le 7 juillet de cette année dans toutes les structures de l'enseignement du premier degré. Les niveaux d'enseignement ont toujours été la source d'interprétations différentes notamment entre élémentaire et primaire.

C) L'ÉQUIPEMENT ET LES CARACTÉRISTIQUES DES SANITAIRES SCOLAIRES

4149 écoles visitées

Préalable à la compréhension des tableaux :

Les **niveaux d'enseignement** ont toujours été la source d'interprétations différentes notamment entre élémentaire et primaire.

Pour le traitement des réponses, nous avons mis en évidence celles de :

- l'école maternelle accueillant les enfants de 2 à 6 ans (TPS, PS, MS, GS)
- l'école élémentaire accueillant les enfants du CP au CM2 (6 à 11/12 ans)
- l'école primaire accueillant les enfants de maternelle et d'élémentaire (2 à 11/12 ans).

Ainsi trois réponses pourront être disponibles selon ces niveaux.

Bloc sanitaire : espace contenant des équipements sanitaires de 1 à n.

Surveillance des sanitaires : La surveillance des sanitaires à l'école, tout comme celle des enfants, est subordonnée aux différents temps de l'enfant, ceux-ci étant dépendants de la diversité des plannings appliqués dans chaque école.

En règle générale :

- accueil des élèves avant la classe
- récréations
- pause méridienne
- temps périscolaire

En élémentaire et primaire, les enseignants assurent la surveillance à l'accueil, pendant les récréations et souvent à la pause méridienne, soit sur 80% de la journée scolaire.

Les ATSEM en maternelle assurent la surveillance des sanitaires sur tout le temps scolaire, suivant les besoins des tout-petits.

Les animateurs assurent la surveillance des sanitaires sur le temps périscolaire des mercredis et sur le temps périscolaire des écoles qui fonctionnent sur 4j 1/2.

Lorsque les cours d'écoles sont ouvertes les samedis après-midi pour l'accueil des familles et des associations, (exemple à Paris) elles gèrent elles-mêmes la surveillance.

Résultats de l'enquête

1 - Caractéristiques des écoles

	Maternelle	Elémentaire	Primaire	Total général
« Périurbaine »	17,01%	19,30%	13,48%	16,45%
« Rurale »	30,37%	37,76%	66,74%	45,57%
« Urbaine »	52,62%	42,94%	19,78%	37,98%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

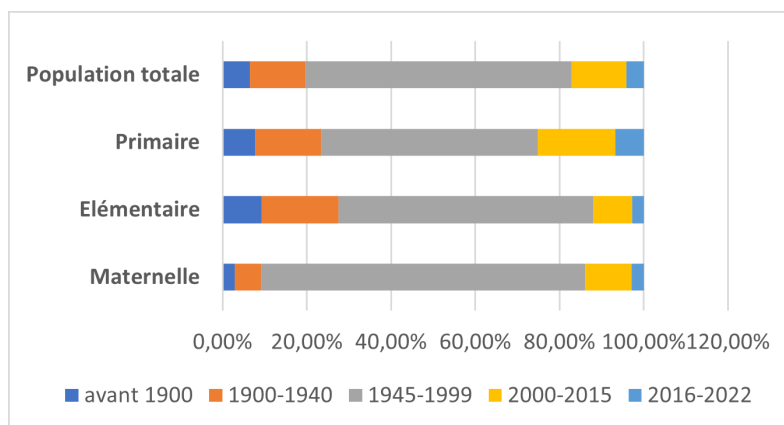
A noter une forte représentation des écoles primaires « rurales » pouvant s'expliquer par les problèmes spécifiques rencontrés en lien avec les dates de construction et les nombres moyens de classes et d'élèves. Localisation des maternelles plutôt en zones urbaines et primaires en zones rurales.

Date de construction des écoles

Elles ont été recodées comme suit :

avant 1900	très vieilles écoles	2000-2015	écoles récentes
1900-1940	avant guerre	2016-2022	écoles neuves
1945-1999	reconstruction après guerre		

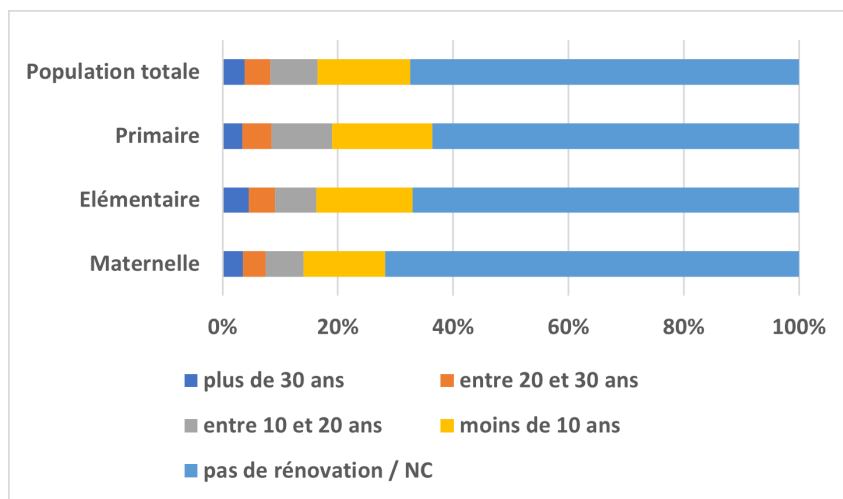
	Maternelle	Elémentaire	Primaire	Population totale
avant 1900	2,84%	9,21%	7,74%	6,47%
1900-1940	6,34%	18,30%	15,70%	13,22%
1945-1999	76,83%	60,44%	51,39%	63,20%
2000-2015	11,15%	9,34%	18,48%	13,03%
2016-2022	2,84%	2,70%	6,70%	4,08%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



Grand « boum » des constructions d'écoles entre 1945 et 1999, avec présence de matériaux interdits maintenant et peu ou pas de rénovation notamment des toilettes.

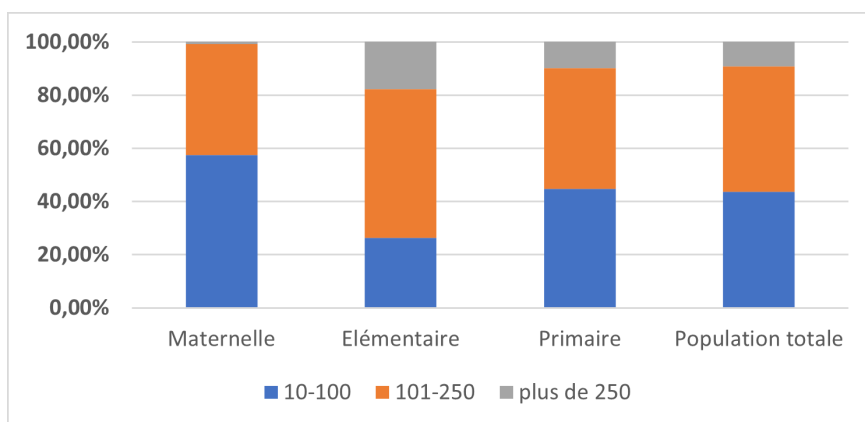
Date de rénovation des écoles

	Maternelle	Elémentaire	Primaire	Population totale
Plus de 30 ans	3,57%	4,51%	3,48%	3,82%
Entre 20 et 30 ans	3,87%	4,59%	5,00%	4,49%
Entre 10 et 20 ans	6,61%	7,14%	10,51%	8,16%
Moins de 10 ans	14,20%	16,67%	17,39%	16,09%
Pas de rénovation / NC	71,75%	67,09%	63,62%	67,44%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



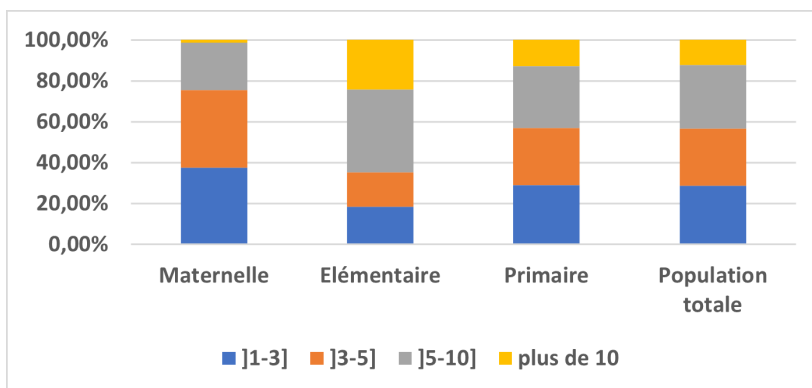
Nombre d'élèves dans l'école

	Maternelle	Elémentaire	Primaire	Population totale
10-100	57,61%	26,31%	44,89%	43,60%
101-250	41,55%	55,96%	45,41%	47,29%
plus de 250	0,84%	17,74%	9,70%	9,11%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



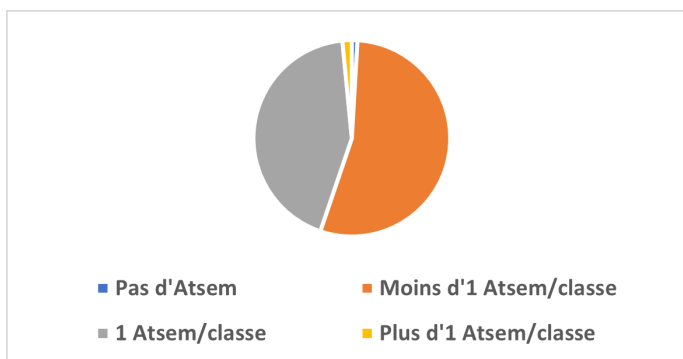
Nombre de classes dans l'école

	Maternelle	Elémentaire	Primaire	Population totale
[1-3]	37,72%	18,60%	29,10%	28,85%
[3-5]	37,72%	16,81%	27,87%	27,87%
[5-10]	23,35%	40,53%	30,41%	31,07%
Plus de 10	1,22%	24,06%	12,63%	12,21%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



Nombre d'ATSEM / classe de maternelles

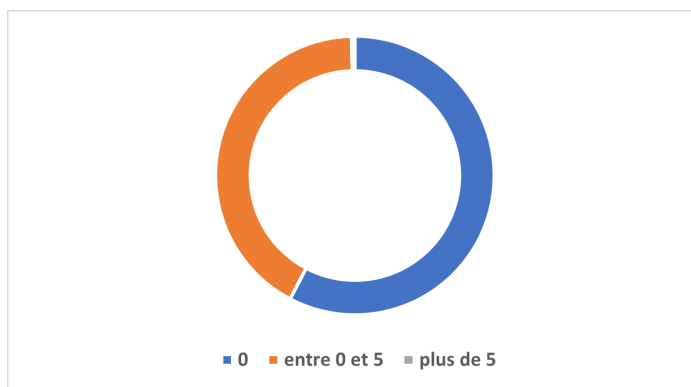
	Maternelle	Total général
Pas d'ATSEM	0,93%	0,93%
Moins d'1 ATSEM/classe	54,28%	54,28%
1 ATSEM/classe	43,25%	43,25%
Plus d'1 ATSEM/classe	1,54%	1,54%
Total général	100,00%	100,00%



Plus de la moitié des classes maternelles n'ont pas leur ATSEM. Objectif : 1 ATSEM par classe maternelle. Problème des ATSEM à temps partiel sans complément de service. L'accueil des enfants de plus en plus jeunes (2/3 ans) demande une assistance complémentaire pour les enseignants et des réponses sanitaires accrues.

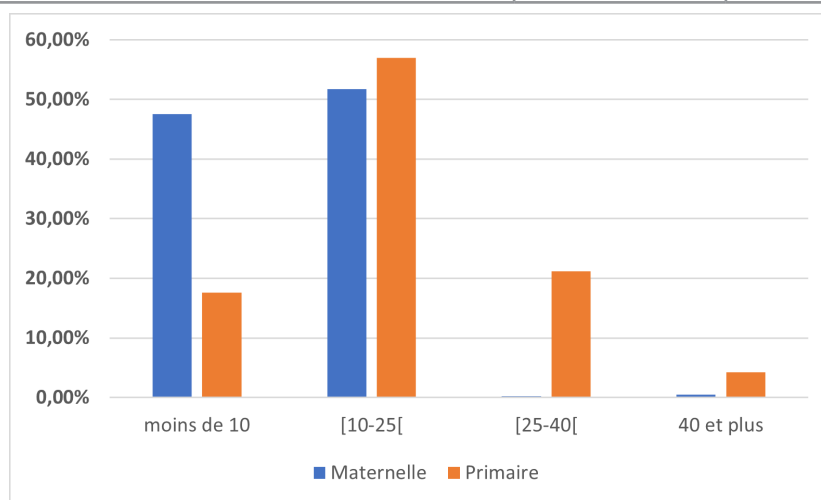
Nombre d'ATSEM à temps partiel

	Maternelle	Total général
0	57,70%	57,70%
Entre 0 et 5	41,91%	41,91%
Plus de 5	0,38%	0,38%
Total général	100,00%	100,00%



Nombre d'adultes dans l'école ?

Nombre d'élèves pour un adulte présent dans l'école	Maternelle	Primaire
moins de 10	47,55%	17,61%
[10-25]	51,74%	56,95%
[25-40]	0,24%	21,17%
40 et plus	0,47%	4,27%
Total général	100,00%	100,00%



L'encadrement est nettement mieux assuré à l'école maternelle sauf tranche 10-25

2. Analyse des données sanitaires :

2-1 - ÉCOLES MATERNELLES

2-1.1 - Équipements sanitaires :

Aspect quantitatif - Nombre moyen de blocs sanitaires par école :

	Maternelle	Primaire
Moyenne par école	2,89	2,92

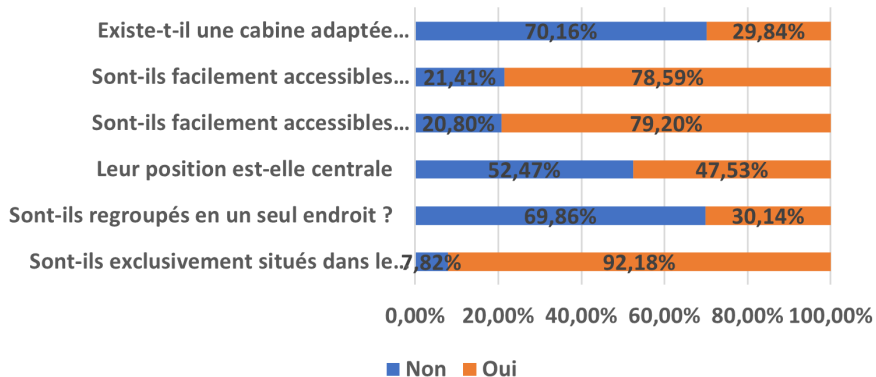
Un bloc sanitaire peut comporter des cabines, des urinoirs, des WC.
En général, pour les maternelles, il n'y a pas de blocs filles et de blocs garçons.

Environnement et localisation

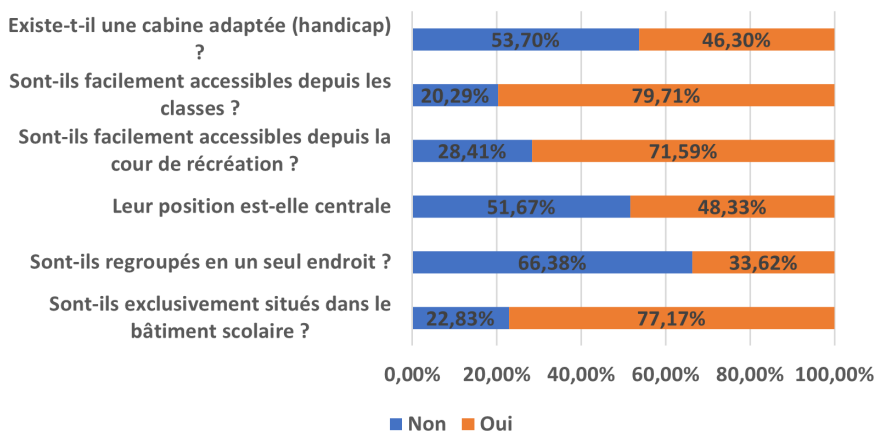
	Maternelle		Primaire	
	Non	Oui	Non	Oui
Sont-ils exclusivement situés dans le bâtiment scolaire ?	7,82%	92,18%	22,83%	77,17%
Sont-ils regroupés en un seul endroit ?	69,86%	30,14%	66,38%	33,62%
Leur position est-elle centrale ?	52,47%	47,53%	51,67%	48,33%
Sont-ils facilement accessibles depuis la cour de récréation ?	20,80%	79,20%	28,41%	71,59%
Sont-ils facilement accessibles depuis les classes ?	21,41%	78,59%	20,29%	79,71%
Existe-t-il une cabine adaptée (handicap) ?	70,16%	29,84%	53,70%	46,30%

Bien que souvent dispatchées, les toilettes sont situées dans le bâtiment scolaire et facilement accessibles des classes ou de la cour. Le fort pourcentage d'absence de cabine adaptée (handicap) interroge.

Maternelle



Primaire



Aspect qualitatif

Le nombre de points d'eau chaude et froide dans l'école est-il suffisant ?

	Maternelle	Primaire
Non	37,66%	33,55%
Oui	62,34%	66,45%
Total général	100,00%	100,00%

Présence d'un lavabo équipé de savon liquide et de serviettes dans chaque classe :

	Maternelle	Primaire
Non	33,94%	40,51%
Oui	66,06%	59,49%
Total général	100,00%	100,00%

Existe-t-il un budget spécifique pour l'entretien et la rénovation des sanitaires ?

	Maternelle	Primaire
Non	88,24%	77,27%
Oui	11,76%	22,73%
Total général	100,00%	100,00%

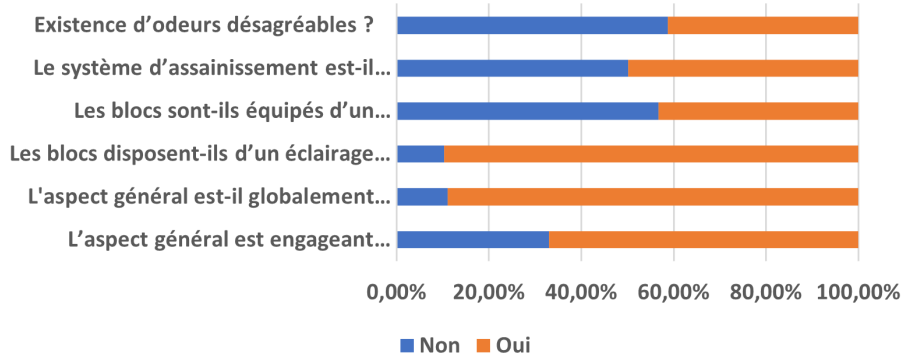
Globalement, le nombre de points d'eau convenablement équipés est signalé en nombre suffisant. Il serait souhaitable de ne pas devoir attendre parfois plusieurs années pour dégager le budget nécessaire à la rénovation des sanitaires.

2-1.2 Conditions d'usages (propreté, intimité, entretien...)

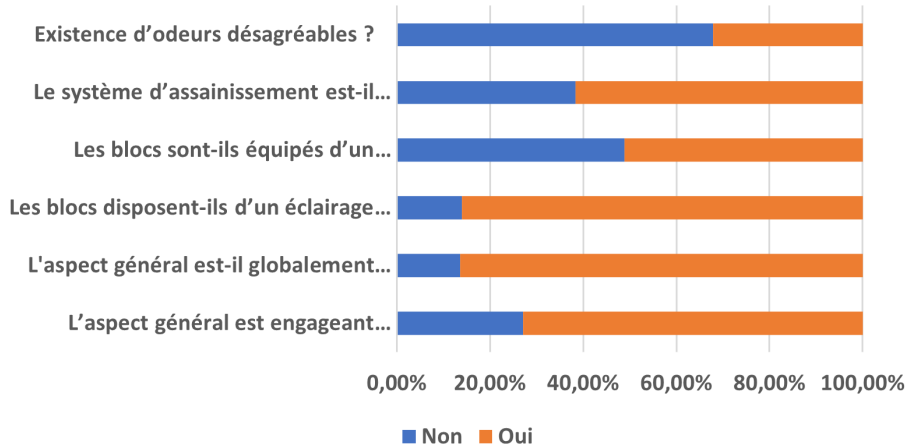
Aspect général

	Maternelle		Primaire	
	Non	Oui	Non	Oui
L'aspect général est engageant (matériaux, peinture, éclairage, décoration...) ?	32,98%	67,02%	27,07%	72,93%
L'aspect général est-il globalement propre ?	11,01%	88,99%	13,62%	86,38%
Les blocs disposent-ils d'un éclairage efficace ?	10,25%	89,75%	13,99%	86,01%
Les blocs sont-ils équipés d'un système de ventilation fonctionnel ?	56,72%	43,28%	48,84%	51,16%
Le système d'assainissement est-il efficace ?	50,11%	49,89%	38,33%	61,67%
Existence d'odeurs désagréables ?	58,69%	41,31%	67,83%	32,17%

Maternelle



Primaire

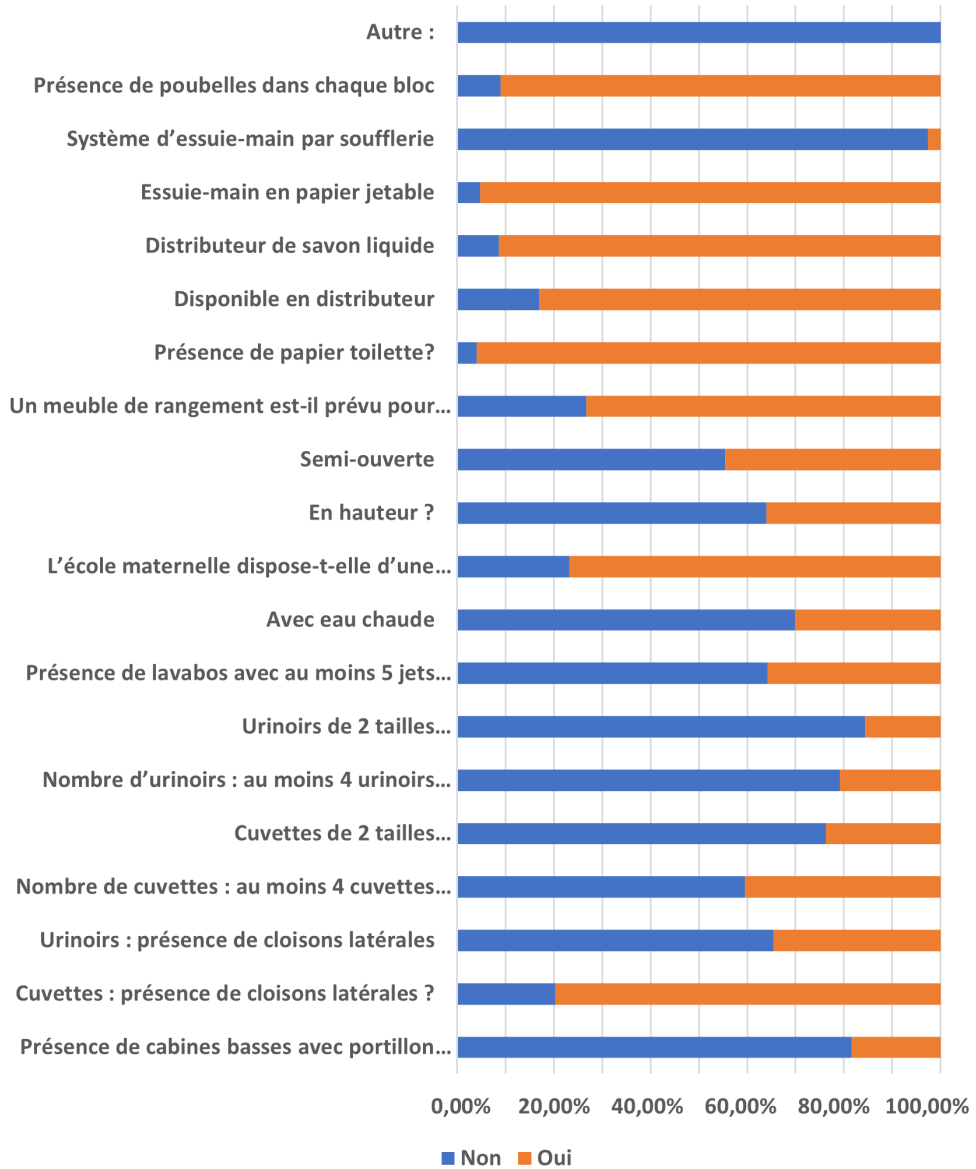


Si l'aspect général est considéré être accueillant, propre, suffisamment éclairé et chauffé, l'émanation d'odeurs désagréables est la preuve d'un système d'assainissement défaillant ou peu performant qui handicape la fréquentation des lieux.

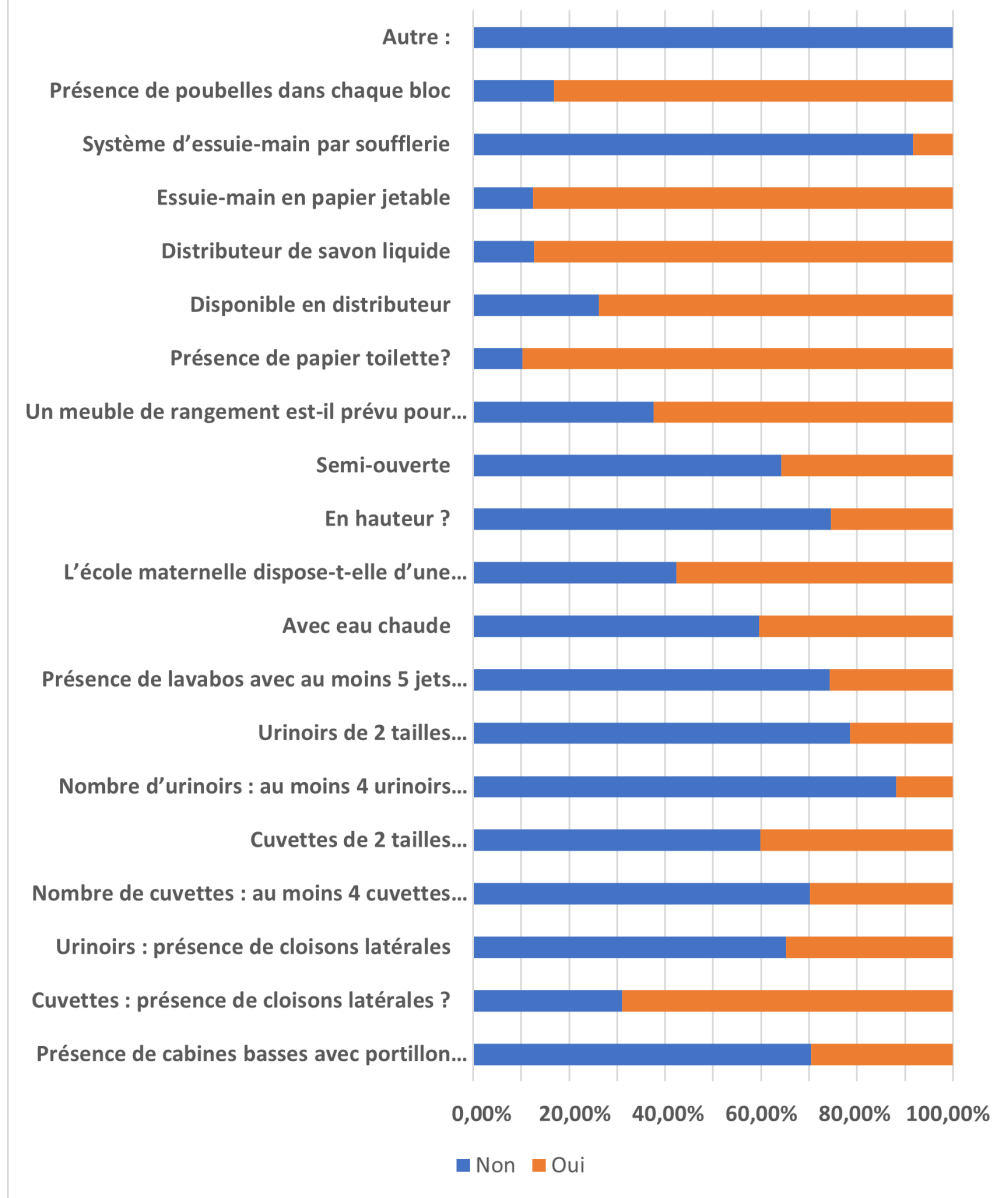
Recensement quantitatif

	Maternelle		Primaire	
	Non	Oui	Non	Oui
Présence de cabines basses avec portillon pour répondre au besoin d'intimité de certains enfants et de l'apprentissage de l'autonomie ?	81,62%	18,38%	70,43%	29,57%
Cuvettes : présence de cloisons latérales ?	20,35%	79,65%	31,09%	68,91%
Urinoirs : présence de cloisons latérales ?	65,38%	34,62%	65,22%	34,78%
Nombre de cuvettes : au moins 4 cuvettes par classe ?	59,53%	40,47%	70,14%	29,86%
Cuvettes de 2 tailles différentes (Préconisation) ?	76,31%	23,69%	59,86%	40,14%
Nombre d'urinoirs : au moins 4 urinoirs par classe ?	79,12%	20,88%	88,19%	11,81%
Urinoirs de 2 tailles différentes (Préconisation) ?	84,36%	15,64%	78,62%	21,38%
Présence de lavabos avec au moins 5 jets par classe ?	64,24%	35,76%	74,28%	25,72%
Avec eau chaude ?	69,93%	30,07%	59,64%	40,36%
L'école maternelle dispose-t-elle d'une douche ?	23,23%	76,77%	42,32%	57,68%
En hauteur ?	64,01%	35,99%	74,57%	25,43%
Semi-ouverte ?	55,43%	44,57%	64,28%	35,72%
Un meuble de rangement est-il prévu pour les rechanges ?	26,73%	73,27%	37,61%	62,39%
Présence de consommables et hygiène				
Présence de papier toilette?	4,02%	95,98%	10,29%	89,71%
Disponible en distributeur ?	17,01%	82,99%	26,16%	73,84%
Distributeur de savon liquide ?	8,66%	91,34%	12,75%	87,25%
Essuie-main en papier jetable ?	4,78%	95,22%	12,46%	87,54%
Système d'essuie-main par soufflerie ?	97,34%	2,66%	91,67%	8,33%
Présence de poubelles dans chaque bloc ?	8,96%	91,04%	16,88%	83,12%

Maternelle



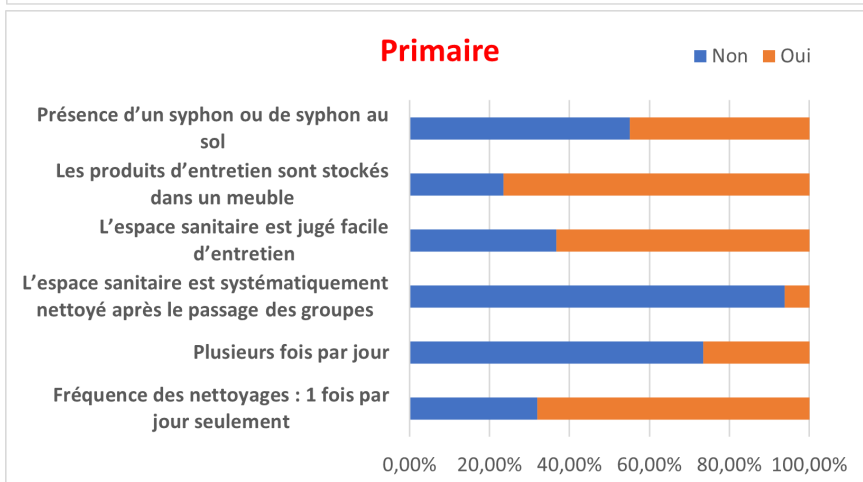
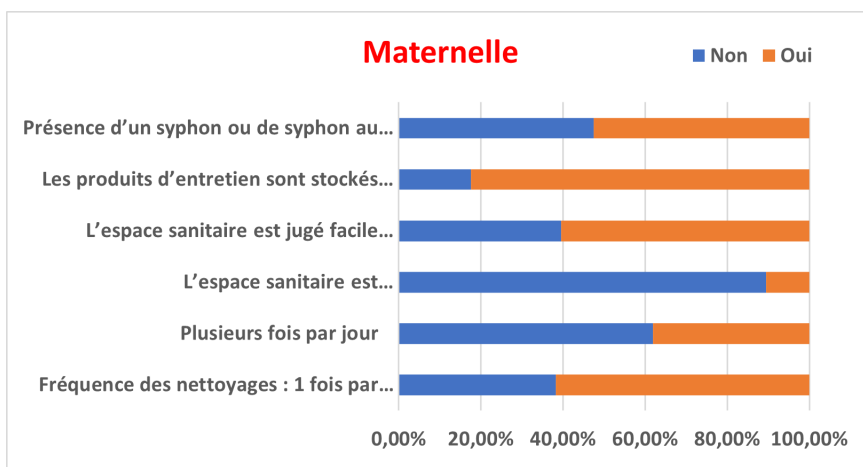
Primaire



Pour le respect de l'hygiène et donc des enfants, les équipements en dispositifs sanitaires sont rarement adaptés à la taille et à l'âge des enfants (pas de cabines basses, pas de tailles différentes, nombre insuffisant de lavabos distribuant de l'eau chaude). Les réponses majoritairement négatives illustrent la nécessité d'obtenir de l'Éducation nationale une grille de normes sanitaires concernant les équipements. Les consommables sont présents ainsi que les poubelles et meuble de rangement pour rechange.

Entretien et nettoyage

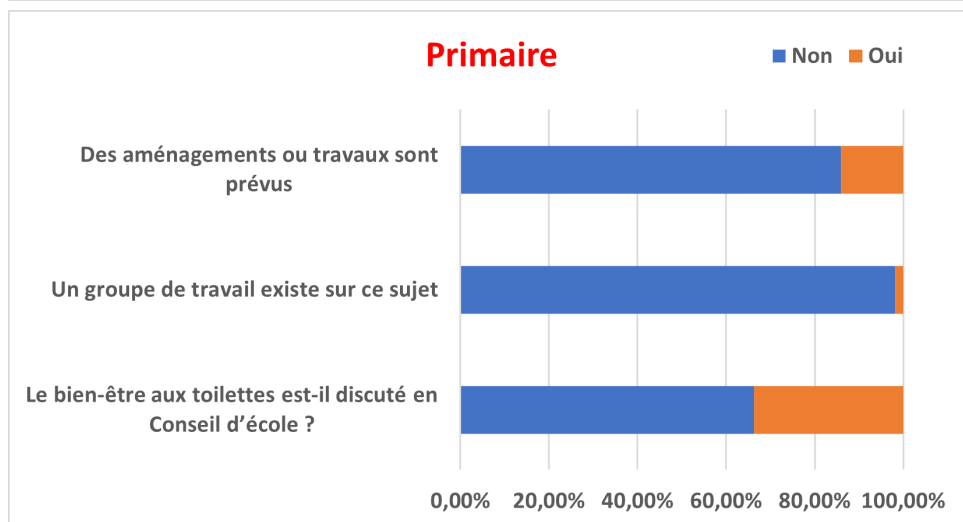
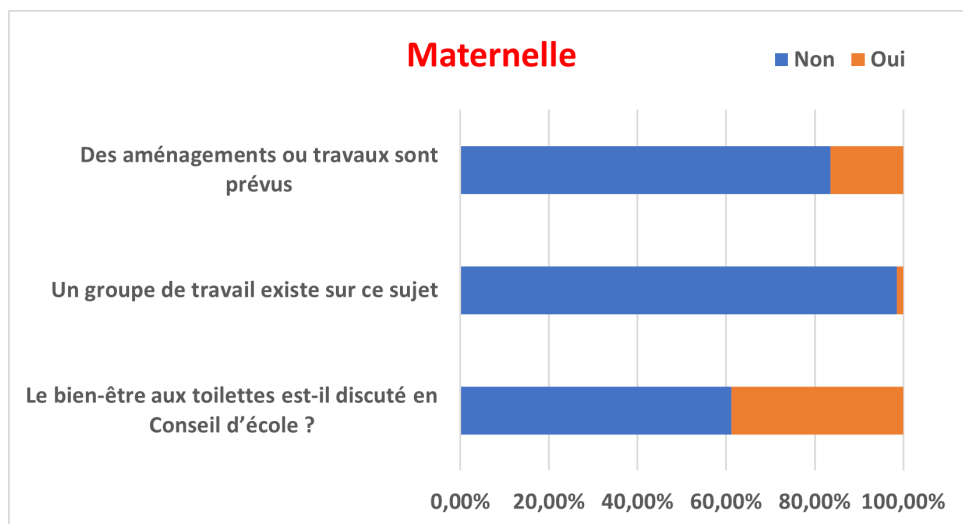
	Maternelle		Primaire	
	Non	Oui	Non	Oui
Fréquence des nettoyages : 1 fois par jour seulement	38,19%	61,81%	31,96%	68,04%
Plusieurs fois par jour	61,88%	38,12%	73,48%	26,52%
L'espace sanitaire est systématiquement nettoyé après le passage des groupes	89,52%	10,48%	93,91%	6,09%
L'espace sanitaire est jugé facile d'entretien	39,56%	60,44%	36,67%	63,33%
Les produits d'entretien sont stockés dans un meuble	17,54%	82,46%	23,48%	76,52%
Présence d'un siphon ou de siphon au sol	47,53%	52,47%	55,14%	44,86%



Bien que majoritairement nettoyés quotidiennement, les sanitaires devraient l'être systématiquement après le passage de différents groupes autres que les scolaires (périscolaire, école de musique...). La non généralisation de la présence de siphon au sol ne facilite pas l'efficacité d'un nettoyage à grandes eaux.

Toilettes et conseil d'école

	Maternelle		Primaire	
	Non	Oui	Non	Oui
Le bien-être aux toilettes est-il discuté en Conseil d'école ?	61,12%	38,88%	66,30%	33,70%
Un groupe de travail existe sur ce sujet	98,56%	1,44%	98,12%	1,88%
Des aménagements ou travaux sont prévus	83,60%	16,40%	85,87%	14,13%



Le sujet des Toilettes n'est pas mis en discussion dans 100% des Conseils d'écoles, à des fins d'amélioration du dispositif sanitaire. Les parents sont pourtant sensibles au sujet puisque ce sont les premiers à constater les désagréments subis par leurs enfants. On ne peut ignorer les troubles qui peuvent résulter du non-respect des besoins fondamentaux et leurs répercussions sur les apprentissages.

2-1.3 - Synthèse écoles maternelles et classes maternelles

Selon les résultats chiffrés, le nombre de toilettes comme le nombre de points d'eau équipés semblent globalement suffisants mais le lavage des mains se fait en général à l'eau froide, ce qui n'est pas engageant.

Les blocs sanitaires sont dans le bâtiment scolaire mais dispatchés en plusieurs lieux, facilement accessibles des classes ou de la cour. Cependant, on constate que pas ou très peu de cabines sont adaptées au handicap moteur alors que c'est une obligation légale.

Si l'aspect des toilettes (WC et urinoirs) semble accueillant, propre et suffisamment éclairé, le système d'assainissement est souvent défaillant. Il engendre des émanations d'odeurs désagréables qui génèrent une non utilisation des lieux par bon nombre d'enfants et l'apparition de (possibles) problèmes de santé (troubles urinaires, constipation ...)

A propos du qualitatif, nous remarquons l'absence de cabines basses malgré la fréquentation par des enfants déjà soucieux d'intimité. Des cloisons latérales majoritairement existantes entre les cuvettes, ne le sont pas systématiquement entre les urinoirs. **L'intimité n'est donc pas toujours respectée.** Parallèlement à la demande des parents qui souhaitent des cabines fermées, nous enregistrons l'absence de tailles différentes pour les urinoirs et un nombre insuffisant de lavabos le plus souvent non pourvus d'eau chaude. Par contre, Les consommables sont présents ainsi que des poubelles et meuble de rangement pour recharge.

Le gros problème, c'est le nettoyage. En effet, il n'est pratiqué qu'une seule fois par jour dans la majorité des écoles. Ceci nous paraît nettement insuffisant d'autant que si le périscolaire ou autre(s) organisme(s) utilisent les lieux, aucun nettoyage n'est vraiment prévu après leur passage dans les blocs. Notre souhait serait que le nettoyage puisse être fait « après chaque passage d'un groupe ». De plus, et afin de faciliter davantage les opérations de nettoyage, l'installation d'un siphon de sol, comme préconisé, permettrait un nettoyage efficace à grandes eaux.

Alors que les parents se montrent attentionnés au bien-être de leur enfant à l'école, nous sommes étonnés que le sujet des sanitaires ne soit pas abordé dans 100% des Conseils d'école. C'est dans cette instance que l'adoption et la mise en œuvre d'une réglementation concernant l'accès, la surveillance, l'éducation à l'hygiène, le respect des lieux, etc... devraient pouvoir y être débattues en présence d'élus municipaux responsables des affaires scolaires, des locaux et garants de l'hygiène et de la sécurité des usagers de l'école. Les dialogues pourraient permettre une prise en compte effective des problèmes rencontrés et l'ébauche de solutions. **En effet, nous constatons fâcheusement que, dans la majorité des cas, aucuns travaux ne sont prévus pour améliorer les lieux. D'ailleurs, pas ou très peu de budget spécifique existe pour faire face aux problèmes de rénovation des sanitaires.**

2-2 ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

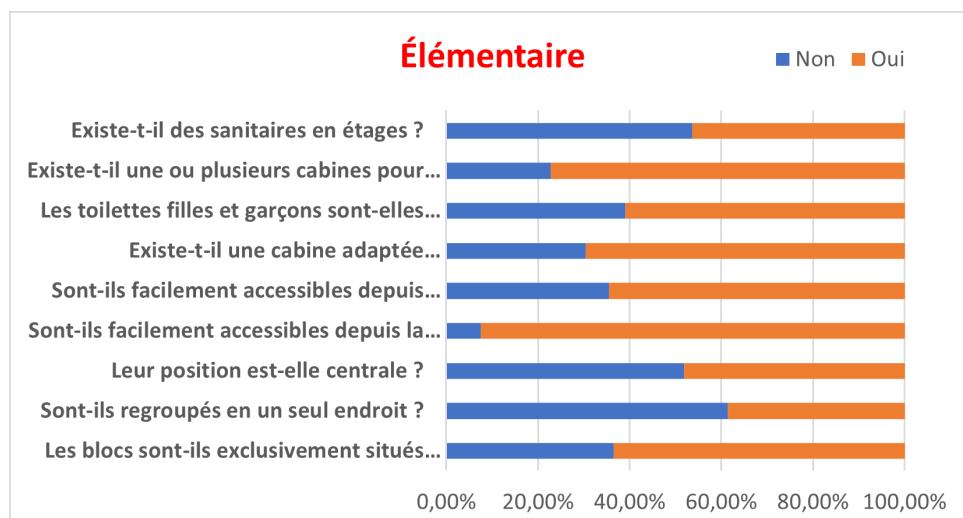
2-2.1 - Équipements sanitaires :

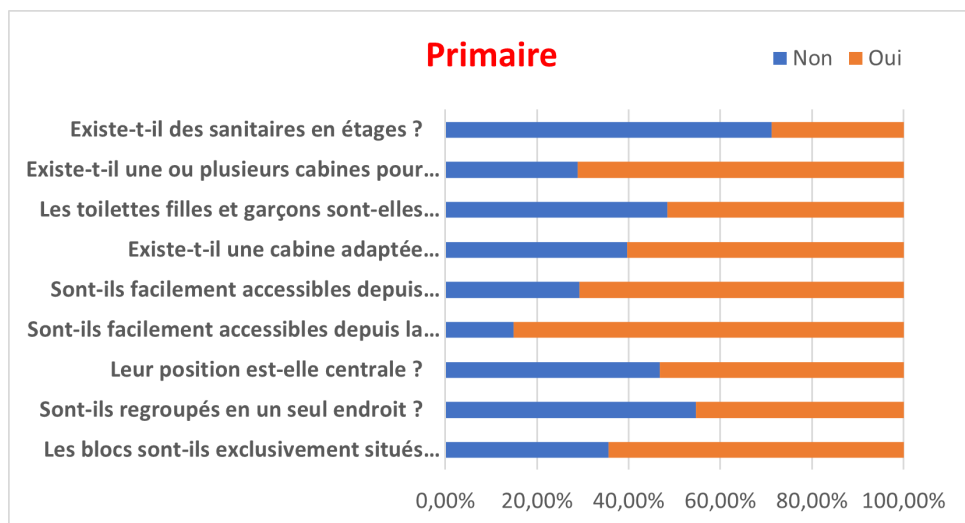
Nombre de blocs (réf. 1 bloc minimum) - Nombre moyen de blocs par école :

	Elémentaire	Primaire
Nbre moyen de bloc/école	3,34	2,80

Localisation et accessibilité

	Elémentaire		Primaire	
	Non	Oui	Non	Oui
Les blocs sont-ils exclusivement situés dans le bâtiment scolaire ?	36,48%	63,52%	35,58%	64,42%
Sont-ils regroupés en un seul endroit ?	61,39%	38,61%	54,71%	45,29%
Leur position est-elle centrale ?	51,87%	48,13%	46,81%	53,19%
Sont-ils facilement accessibles depuis la cour de récréation ?	7,57%	92,43%	14,86%	85,14%
Sont-ils facilement accessibles depuis les classes ?	35,46%	64,54%	29,20%	70,80%
Existe-t-il une cabine adaptée (handicap) ?	30,36%	69,64%	39,64%	60,36%
Les toilettes filles et garçons sont-elles dans des blocs distincts ?	39,03%	60,97%	48,48%	51,52%
Existe-t-il une ou plusieurs cabines pour adulte dans le bâtiment scolaire ?	22,79%	77,21%	28,84%	71,16%
Existe-t-il des sanitaires en étages ?	53,66%	46,34%	71,16%	28,84%

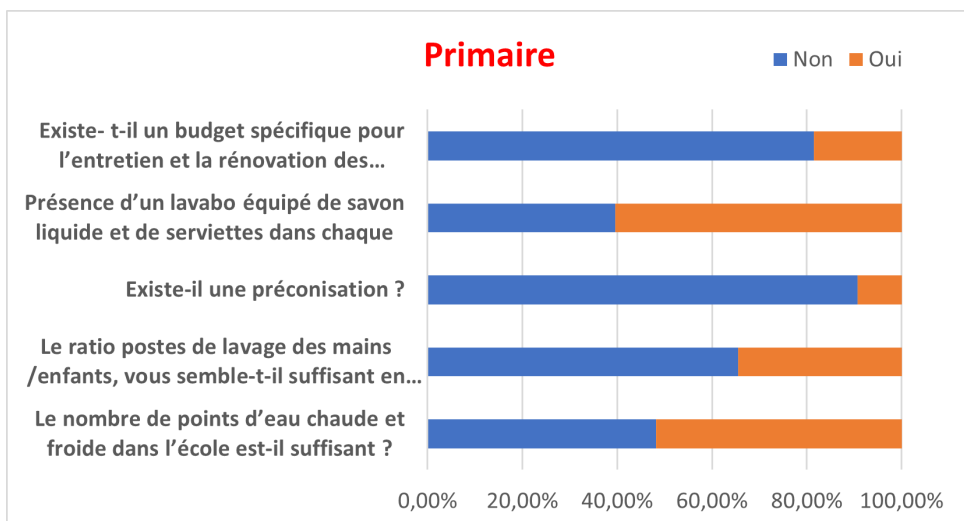
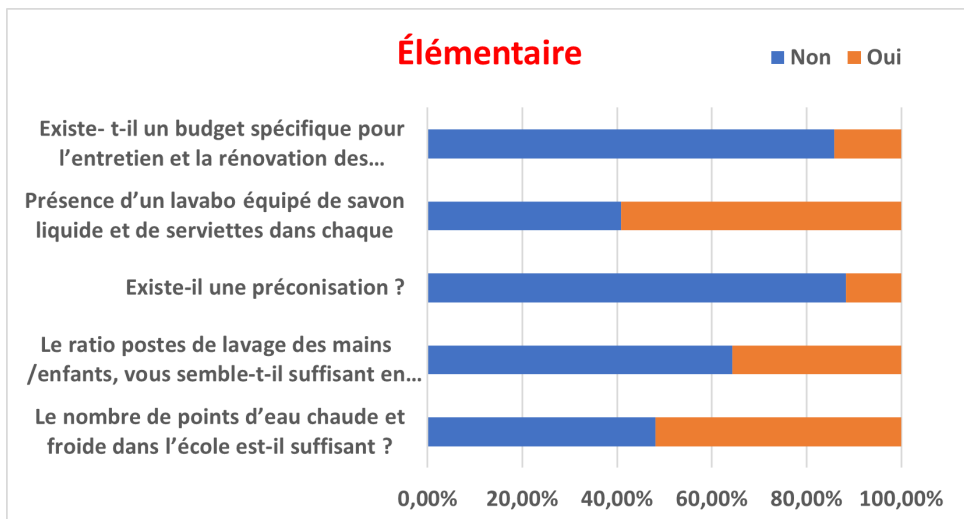




La localisation et l'accessibilité sont estimées correctes.
 Existence d'une cabine adaptée (handicap) à près de 70%.
 Des toilettes existent en étages et le pourcentage de leur nombre est réduit.

Aspect quantitatif

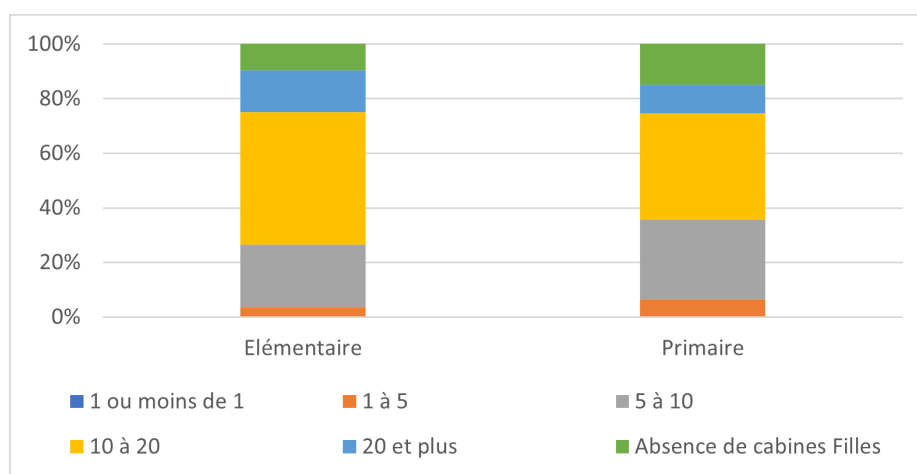
	Elémentaire		Primaire	
	Non	Oui	Non	Oui
Le nombre de points d'eau chaude et froide dans l'école est-il suffisant ?	48,04%	51,96%	48,19%	51,81%
Le ratio postes de lavage des mains / enfants, vous semble-t-il suffisant en période épidémique ?	64,29%	35,71%	65,51%	34,49%
Existe-il une préconisation ?	88,27%	11,73%	90,72%	9,28%
Présence d'un lavabo équipé de savon liquide et de serviettes dans chaque classe ?	40,82%	59,18%	39,64%	60,36%
Existe-t-il un budget spécifique pour l'entretien et la rénovation des sanitaires ?	85,88%	14,12%	81,52%	18,48%



En élémentaire ou en primaire, le nombre de points d'eau (chaude et froide) est jugé d'une façon indécise. Cette situation est difficilement acceptable au regard des possibles recrudescences épidémiques.

Rapport Nombre de cabines / nombre de filles dans l'école

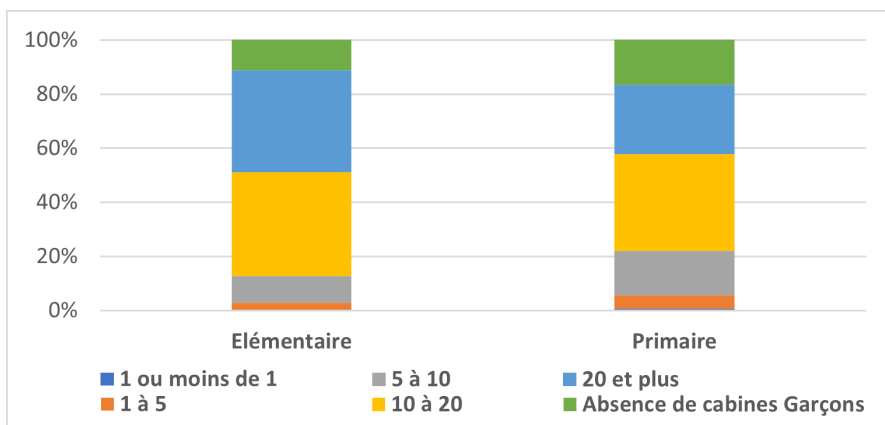
	Elémentaire	Primaire
1 ou moins de 1	0,10%	0,19%
1 à 5	3,51%	6,33%
5 à 10	22,88%	29,27%
10 à 20	48,49%	38,87%
20 et plus	15,58%	10,36%
Absence de cabines Filles	9,44%	14,97%
Total général	100,00%	100,00%



Comment apprécier qu' il existe des écoles sans cabine « filles » au mépris de l' hygiène durant leurs règles ?

Rapport Nombre de cabines/ nombre de garçons dans l'école

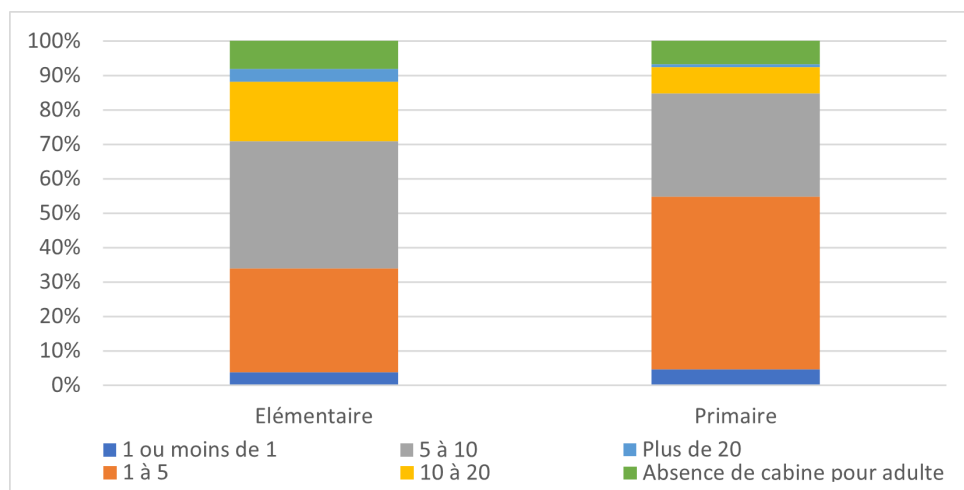
	Elémentaire	Primaire
1 ou moins de 1	0,19%	0,71%
1 à 5	2,72%	4,91%
5 à 10	9,92%	16,43%
10 à 20	38,33%	35,71%
20 et plus	37,74%	25,71%
Absence de cabines Garçons	11,09%	16,52%
Total général	100,00%	100,00%



11 à 16 % des garçons doivent utiliser un bloc sanitaire mixte d'où l'existence de phénomènes de blocage.

Nombre de cabines pour adultes dans le bâtiment scolaire

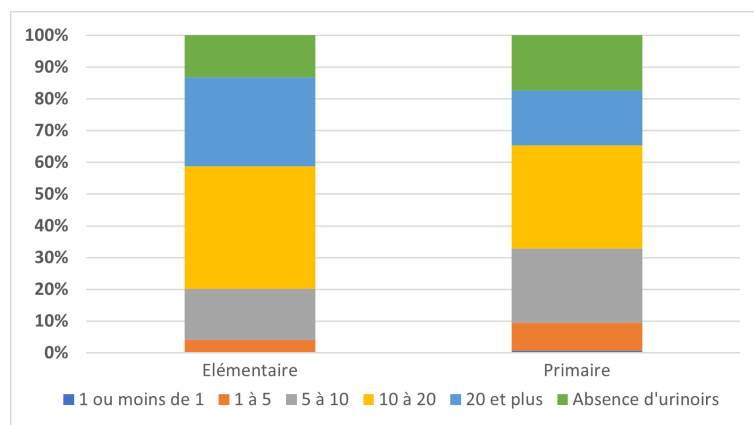
	Elémentaire	Primaire
1 ou moins de 1	3,72%	4,56%
1 à 5	30,28%	50,20%
5 à 10	36,99%	30,02%
10 à 20	17,14%	7,73%
Plus de 20	3,81%	0,73%
Absence de cabine pour adulte	8,07%	6,75%
Total général	100,00%	100,00%



7 à 8 % des enseignants doivent partager les toilettes d'élèves. Situation pour le moins ennuyeuse. Il semble que les réponses soient sujettes à débat car plus de 10 cabines uniquement pour adultes nous semble disproportionné.

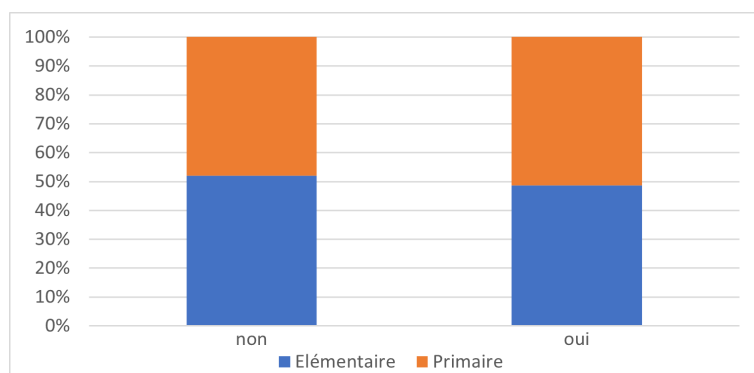
Nombre d'urinoirs dans l'école / Nombre de garçons

	Elémentaire	Primaire
1 ou moins de 1	0,30%	0,72%
1 à 5	3,76%	8,72%
5 à 10	16,14%	23,47%
10 à 20	38,51%	32,46%
20 et plus	28,12%	17,27%
Absence d'urinoirs	13,17%	17,36%
Total général	100,00%	100,00%



Existe-t-il des sanitaires « mixtes » ?

	Elémentaire	Primaire
non	40,68%	37,54%
oui	59,32%	62,46%
Total général	100,00%	100,00%

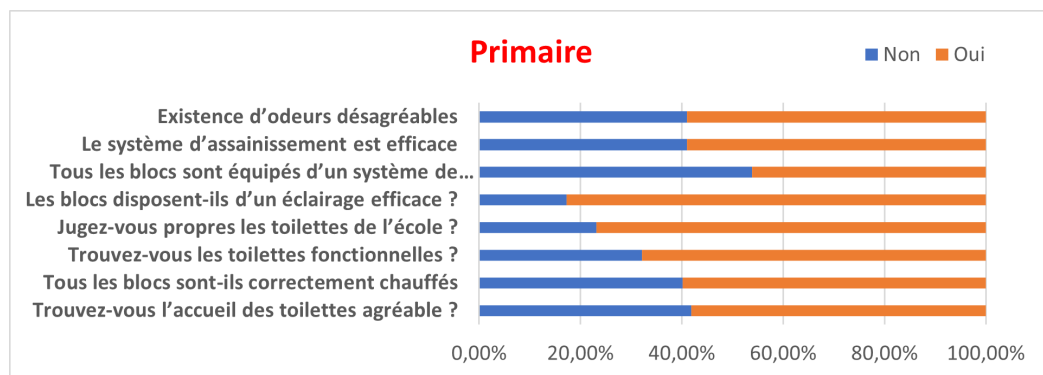
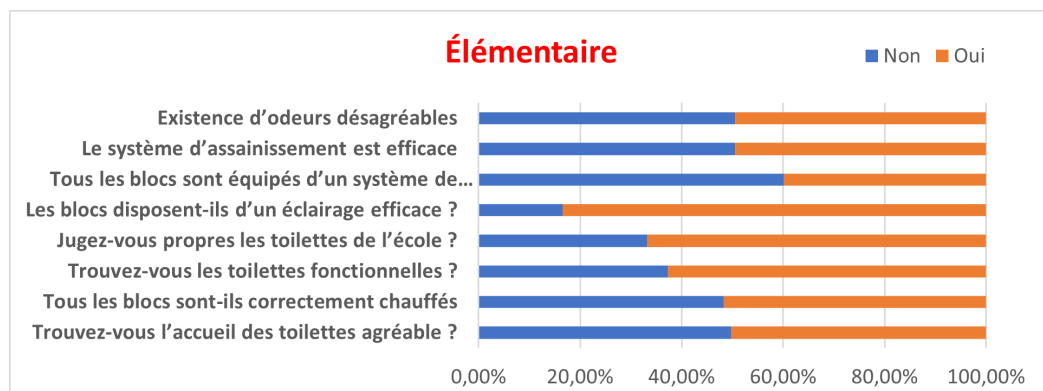


Nous considérons comme excessif le nombre de sanitaires mixtes. Pour beaucoup d'enfants, ceci peut instaurer et enraciner un stress pour s'y rendre ou installer des troubles de rétention.

2-2.2 Conditions d'usages (propreté, intimité, entretien....)

Environnement et hygiène

	Elémentaire		Primaire	
	Non	Oui	Non	Oui
Trouvez-vous l'accueil des toilettes agréable ?	49,74%	50,26%	41,88%	58,12%
Tous les blocs sont-ils correctement chauffés ?	48,30%	51,70%	40,14%	59,86%
Trouvez-vous les toilettes fonctionnelles ?	37,24%	62,76%	32,17%	67,83%
Jugez-vous propres les toilettes de l'école ?	33,25%	66,75%	23,12%	76,88%
Les blocs disposent-ils d'un éclairage efficace ?	16,58%	83,42%	17,25%	82,75%
Tous les blocs sont équipés d'un système de ventilation fonctionnel ?	60,12%	39,88%	53,91%	46,09%
Le système d'assainissement est efficace ?	50,51%	49,49%	41,01%	58,99%
Existence d'odeurs désagréables ?	50,51%	49,49%	41,01%	58,99%

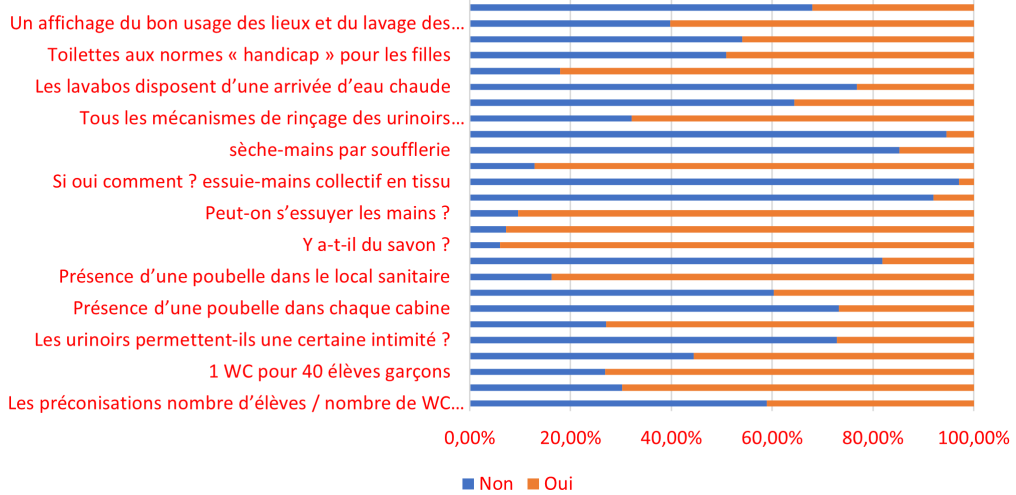


Les toilettes sont jugées « propres » entre 66 et 76 % mais leur ventilation insuffisante et des odeurs désagréables (grosse moitié des réponses) poussent à la réticence à aller aux toilettes.

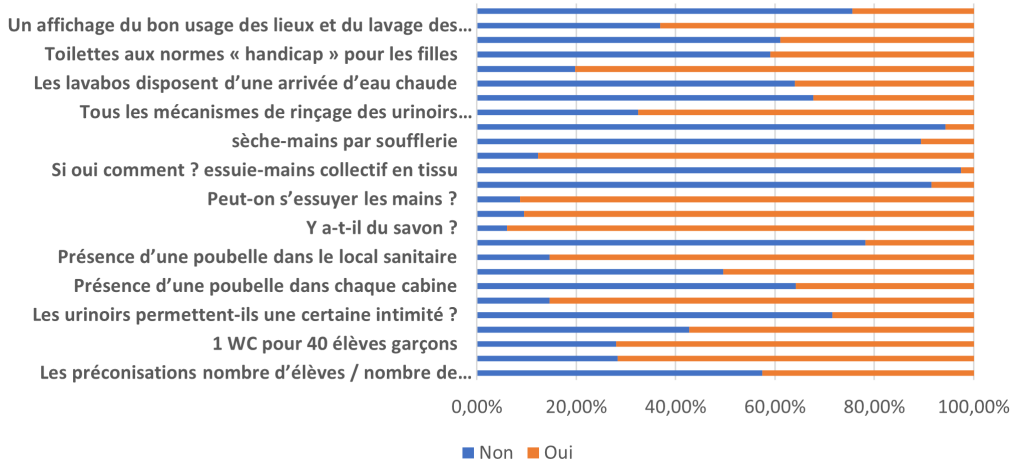
Nombre et intimité des WC et urinoirs

	Elémentaire		Primaire	
	Non	Oui	Non	Oui
Les préconisations nombre d'élèves / nombre de WC sont-elles respectées ?	58,93%	41,07%	57,39%	42,61%
1 WC pour 20 élèves filles	30,19%	69,81%	28,33%	71,67%
1 WC pour 40 élèves garçons	26,87%	73,13%	28,04%	71,96%
1 urinoir pour 20 élèves garçons	44,47%	55,53%	42,68%	57,32%
Les urinoirs permettent-ils une certaine intimité ?	72,79%	27,21%	71,52%	28,48%
Hygiène, consommables, adaptation handicap				
Y a-t- il du papier hygiénique à disposition dans les cabines ?	27,04%	72,96%	14,57%	85,43%
Présence d'une poubelle dans chaque cabine	73,21%	26,79%	64,20%	35,80%
Présence d'une brosse et de son socle dans chaque cabine	60,29%	39,71%	49,57%	50,43%
Présence d'une poubelle dans le local sanitaire	16,24%	83,76%	14,57%	85,43%
Présence d'une poubelle dans chaque cabine « fille »	81,89%	18,11%	78,19%	21,81%
Y a-t-il du savon ?	6,04%	93,96%	6,09%	93,91%
Est-il fourni par distributeur de savon liquide ?	7,23%	92,77%	9,49%	90,51%
Peut-on s'essuyer les mains ?	9,61%	90,39%	8,70%	91,30%
Si oui comment ? essuie-mains collectif en tissu	97,11%	2,89%	97,46%	2,54%
Serviette papier	12,84%	87,16%	12,32%	87,68%
Sèche-mains par soufflerie	85,20%	14,80%	89,35%	10,65%
Les cabines disposent-elles d'une patère ?	94,56%	5,44%	94,35%	5,65%
Tous les mécanismes de rinçage des urinoirs fonctionnent-ils ?	32,14%	67,86%	32,46%	67,54%
Présence de papier toilette et d'une poubelle près des urinoirs	64,37%	35,63%	67,68%	32,32%
Les lavabos disposent d'une arrivée d'eau chaude	76,79%	23,21%	63,99%	36,01%
Les toilettes sont-elles adaptées à la taille des enfants	17,94%	82,06%	19,78%	80,22%
Toilettes aux normes « handicap » pour les filles	50,85%	49,15%	59,06%	40,94%
Toilettes aux normes « handicap » pour les garçons	54,08%	45,92%	61,09%	38,91%
Un affichage du bon usage des lieux et du lavage des mains est en place dans les toilettes	39,80%	60,20%	36,88%	63,12%
Le règlement (respect des lieux) et le planning de surveillance sont inscrits dans le règlement intérieur de l'école	67,94%	32,06%	75,58%	24,42%

Élémentaire



Primaire

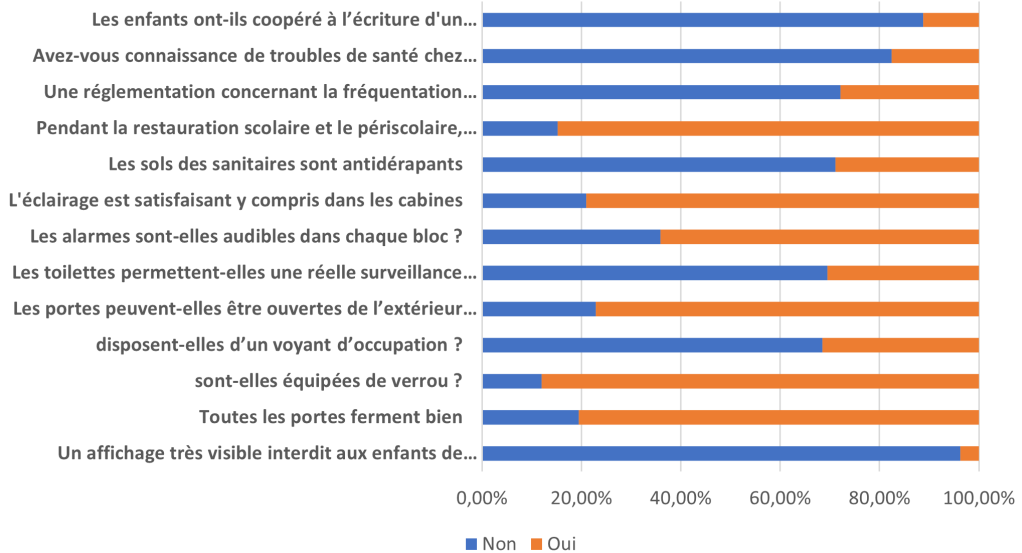


Les manques d'intimité, de consommables, de poubelles dans les cabines notamment chez les filles ; l'insuffisance de toilettes aux normes « handicap » surtout chez les filles, le peu de réglementation et de planning de surveillance dans les Règlements Intérieurs des écoles sont des constantes.

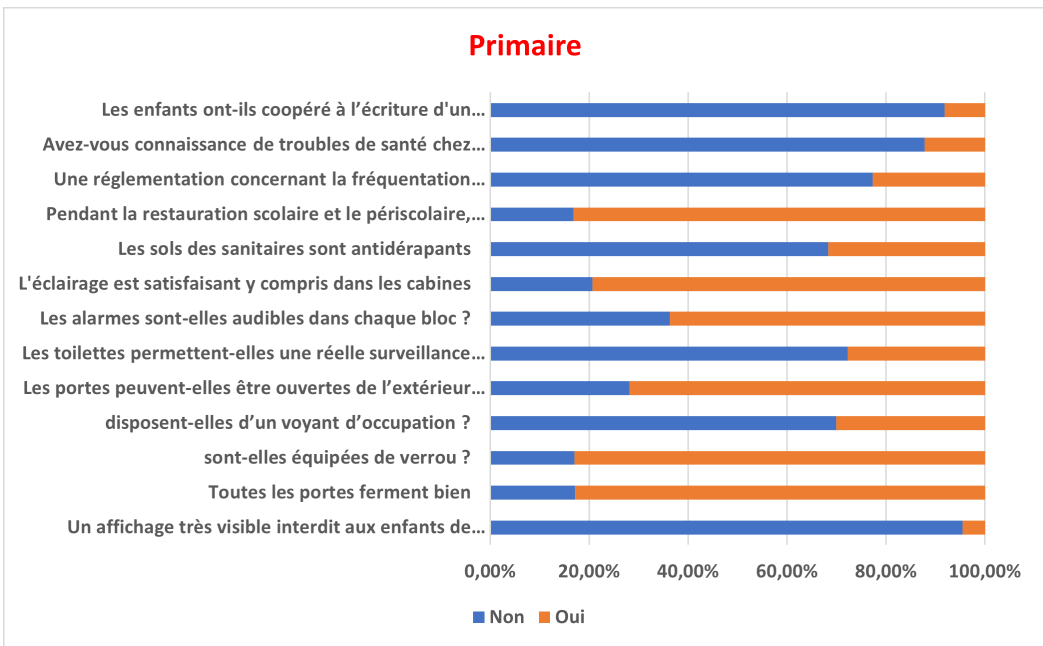
Bon usage et sécurité des sanitaires

	Elémentaire		Primaire	
	Non	Oui	Non	Oui
Un affichage très visible interdit aux enfants de boire aux robinets des toilettes	96,26%	3,74%	95,51%	4,49%
Toutes les portes ferment bien	19,47%	80,53%	17,17%	82,83%
Sont-elles équipées de verrou ?	11,99%	88,01%	17,03%	82,97%
Disposent-elles d'un voyant d'occupation ?	68,54%	31,46%	70,00%	30,00%
Les portes peuvent-elles être ouvertes de l'extérieur par mesure de sécurité ?	22,87%	77,13%	28,19%	71,81%
Les toilettes permettent-elles une réelle surveillance de l'extérieur ?	69,56%	30,44%	72,32%	27,68%
Les alarmes sont-elles audibles dans chaque bloc ?	35,88%	64,12%	36,38%	63,62%
L'éclairage est satisfaisant y compris dans les cabines	21,00%	79,00%	20,65%	79,35%
Les sols des sanitaires sont antidérapants	71,09%	28,91%	68,33%	31,67%
Pendant la restauration scolaire et le périscolaire, les élèves peuvent-ils se rendre aux toilettes si un besoin est ressenti ?	15,22%	84,78%	16,88%	83,12%
Règlementation et Règlement intérieur de l'école				
Une réglementation concernant la fréquentation des sanitaires existe dans l'école	72,11%	27,89%	77,32%	22,68%
Avez-vous connaissance de troubles de santé chez les filles, liés à la crainte d'utiliser les sanitaires de l'école ?	82,40%	17,60%	87,83%	12,17%
Les enfants ont-ils coopéré à l'écriture d'un règlement sur l'utilisation des sanitaires ?	88,78%	11,22%	91,81%	8,19%

Élémentaire



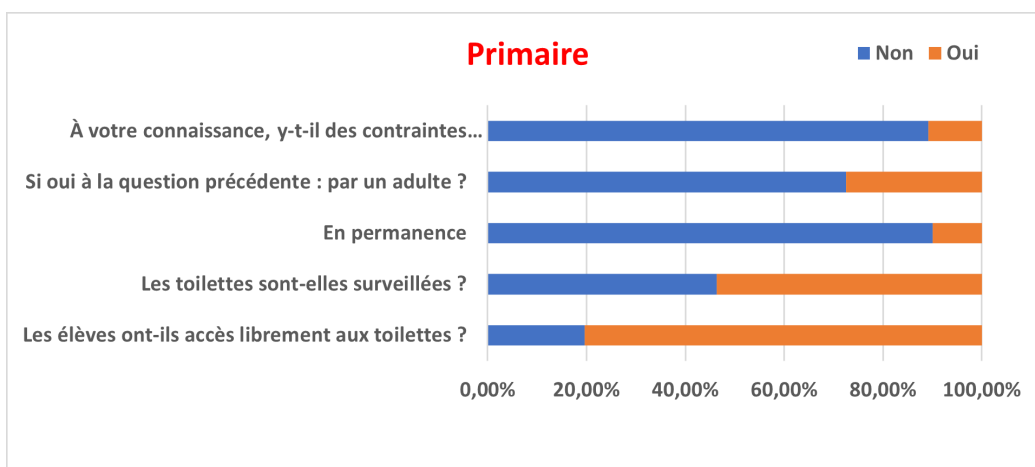
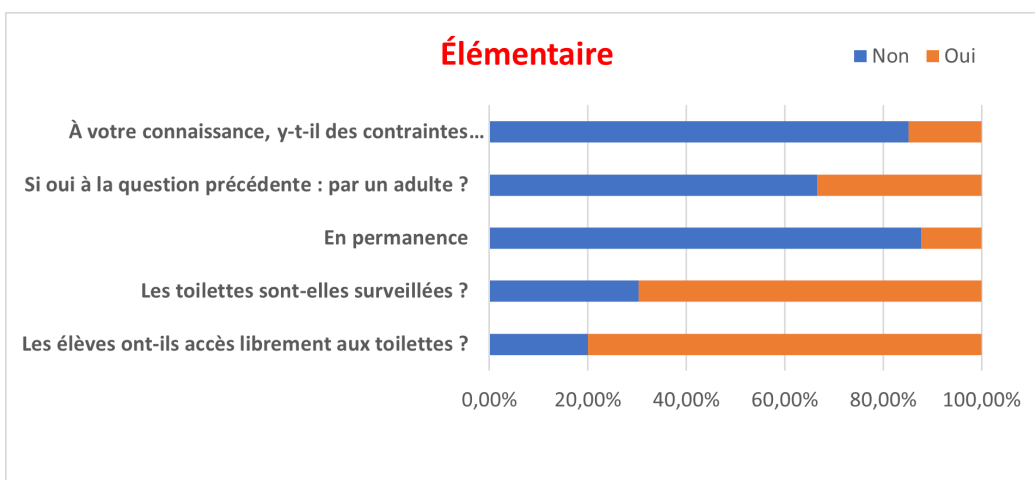
Primaire



Si les portes équipées d'un verrou ferment bien à plus de 80%, la surveillance est difficile de l'extérieur.

Accès et surveillance

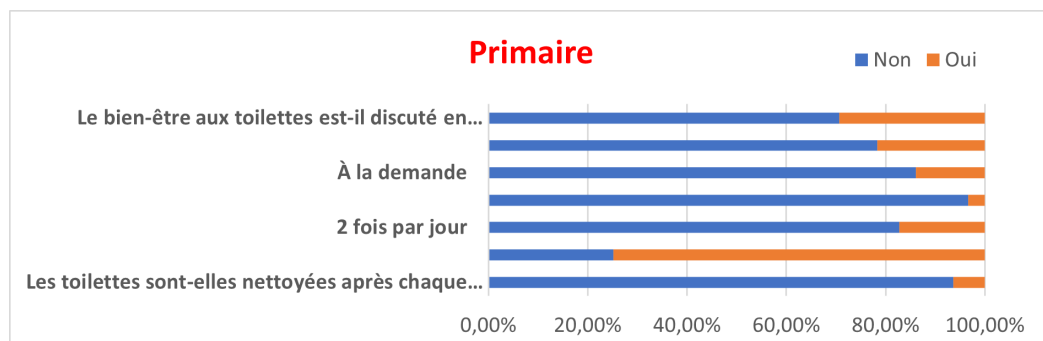
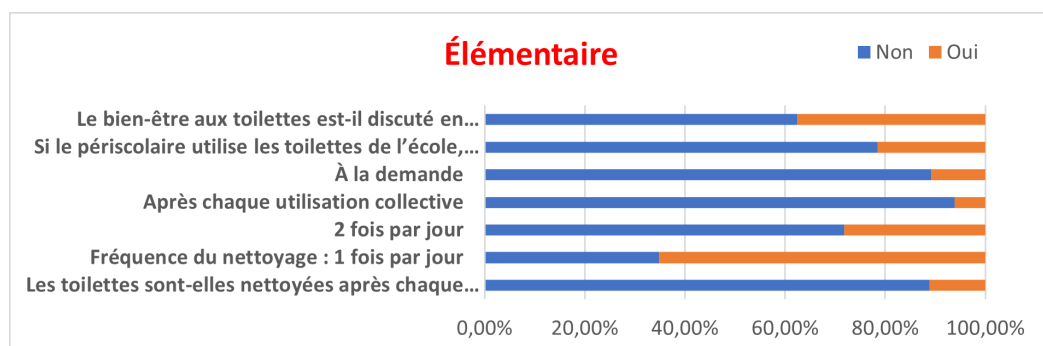
	Elémentaire		Primaire	
	Non	Oui	Non	Oui
Les élèves ont-ils accès librement aux toilettes ?	20,07%	79,93%	19,64%	80,36%
Les toilettes sont-elles surveillées ?	30,27%	69,73%	46,38%	53,62%
En permanence	87,76%	12,24%	90,07%	9,93%
Si oui à la question précédente : par un adulte ?	66,58%	33,42%	72,46%	27,54%
À votre connaissance, y-t-il des contraintes horaires à l'utilisation des toilettes ?	85,12%	14,88%	89,13%	10,87%



Pour un enseignant, l'acte de surveillance des toilettes reste délicat et flou sans consignes précises.

Nettoyage, fréquence et bien-être

	Elémentaire		Primaire	
	Non	Oui	Non	Oui
Les toilettes sont-elles nettoyées après chaque récréation et pause méridienne ?	88,86%	11,14%	93,62%	6,38%
Fréquence du nettoyage : 1 fois par jour	34,86%	65,14%	25,22%	74,78%
2 fois par jour	71,85%	28,15%	82,75%	17,25%
Après chaque utilisation collective	93,88%	6,12%	96,59%	3,41%
À la demande	89,20%	10,80%	86,09%	13,91%
Si le périscolaire utilise les toilettes de l'école, un nettoyage est-il prévu après utilisation ?	78,49%	21,51%	78,33%	21,67%
Le bien-être aux toilettes est-il discuté en Conseil d'école ?	62,41%	37,59%	70,65%	29,35%



Les sanitaires, dans un bon nombre d'écoles, ne sont pas exclusivement réservés aux élèves : le périscolaire, en amont et en aval des heures de classe, peut les utiliser et il arrive que d'autres structures (culturelles, sportives...) en bénéficient également. Dans sa mission d'éducation à l'hygiène, à la propreté et au respect d'autrui, l'école doit pouvoir offrir des toilettes propres lors de l'accueil de ses élèves. Nous pensons donc justifié le fait de ne pas limiter le nettoyage des sanitaires à une seule opération quotidienne. Puisqu'il touche au respect des enfants et à leur bien-être, il serait souhaitable que ce sujet soit abordé en Conseil d'école, au sein de la communauté éducative, parce que c'est un sujet de santé publique.

2-2.3 Synthèse écoles élémentaires et classes élémentaires

La localisation et l'accessibilité des sanitaires sont considérées correctes. Cependant, pour 1/3 des établissements, on remarque une absence de sanitaires dans les étages. Ce constat demande à être amélioré.

En ce qui concerne les points d'eau chaude et froide, le nombre de lavabos est nettement insuffisant en période épidémique et, bien sûr, au regard d'éventuels futurs protocoles sanitaires à respecter.

Le ratio cabines filles/garçons reste assez équivalent en élémentaire et primaire mais il favorise les garçons. Au sujet des adultes, 7 à 8% d'entre-eux utilisent les toilettes des élèves, ce qui reste anormal et objet d'interrogations.

Un trop grand nombre de sanitaires mixtes décourage certains élèves à les utiliser. C'est le cas pour les filles réglées (absence d'accessoires) mais aussi pour 11 à 16% des garçons, sans doute lié à une question de susceptibilité ou à un problème d'intimité.

Pour 70% des utilisateurs, les sanitaires sont estimées « propres ». Toutefois, le problème récurrent et persistant des émanations d'odeurs incommodantes dues, dans plus de la moitié des cas, à une ventilation insuffisante ou défectueuse, met en relief l'inertie des pouvoirs municipaux à régler la situation et leur manque de respect en direction des usagers de l'école et en premier lieu les enfants qui sont alors amenés à freiner grandement l'usage des sanitaires.

Pas de remontées significatives concernant l'insécurité ressentie dans ces lieux. Cependant, selon l'appréciation des adultes, la surveillance de l'extérieur n'est pas aisée et semble nettement insuffisante. Cette surveillance dont il est attendu qu'en soit précisés les contenus et limites afin de sécuriser les enseignants, demanderait à être modulée suivant « les temps de l'enfant » et par les différents acteurs qui interviennent dans l'école.

Observations :

- manque d'intimité, de consommables, de poubelles dans les cabines notamment chez les filles, toilettes aux normes « handicap » insuffisantes surtout chez les filles ;
- peu de réglementation et de planning de surveillance dans les Règlement Intérieur des écoles. Il serait bon d'avoir un règlement affiché dans les toilettes dans le cadre de l'éducation à l'hygiène pour les enfants, élaboré avec eux, de façon coopérative, afin de les responsabiliser au respect des lieux et des autres.

D) EXIGENCES ET PRÉCONISATIONS POUR LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DES ÉLÈVES.

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » (définition de l'OMS)

La santé est donc l'affaire de tous les acteurs de l'École (dont les DDEN)...

Des écoles promotrices de santé

Le propos vise une école promotrice de santé dans sa conception, son fonctionnement et son essence même et s'intéresse ici à la question des sanitaires scolaires suite à l'enquête nationale initiée par la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale.

Les conditions matérielles des sanitaires scolaires et l'organisation de leur utilisation, comme le démontrent les résultats de l'enquête, ont une répercussion importante sur la santé des enfants.

Un socle d'appui pour les préconisations

- La politique de santé doit s'appuyer sur la **mobilisation de tous les acteurs concernés** visant à améliorer les milieux de vie (la cour de l'école, les parcs, l'espace, le son, la lumière... et les **TOILETTES** pour ce qui concerne notre propos dans ce livret, réflexion globale sur l'ergonomie des locaux et l'environnement de l'établissement.

A cela, doit se greffer une approche pertinente pour assurer la pérennité des effets des interventions et dispositifs de promotion de la santé, sur la base du modèle écologique.

- La promotion de la santé est un champ d'intervention complexe qui se manifeste au travers de projets, d'actions dans différents types de milieux, dont le milieu scolaire. Il est nécessaire de s'appuyer sur une approche participative dès la conception du projet et pendant sa mise en œuvre.

Le sujet des sanitaires scolaires n'échappe pas à cette règle.

- La promotion de la santé est un processus qui permet aux individus d'acquérir un plus grand contrôle sur leur santé, d'améliorer eux-mêmes leur santé.

L'éducation à la santé, quant à elle, est un des moyens qui contribuent à ce processus global.

Promotion de la santé = éducation + prévention + protection

Les sanitaires scolaires doivent pouvoir répondre favorablement à ces **3 constituantes**.

Nos préconisations :

• ÉDUIQUER

- Faire participer les enfants à une éducation à la propreté pour un état global permanent satisfaisant.
- Former à la santé par un projet éducatif sur le sujet.

• PRÉVENIR

Agir sur la conception, la réhabilitation et la conception des toilettes : rappelons qu'il n'existe pas de normes nationales, mais il est indispensable que les architectes en concertation avec les partenaires de terrain et éducatifs prennent en compte les contraintes nécessaires d'hygiène lors de la construction de l'école ou de sa rénovation.

Quelques points à mettre à l'ordre du jour d'un cahier des charges :

- Posséder un nombre suffisant de points d'eau froide, mais aussi d'eau chaude (d'autant plus utile en période de pandémie).
- Avoir un nombre de cabines en rapport avec le nombre d'enfants.
- Adapter une superficie qui permette une utilisation facilitée pour tous.
- Adopter une signalétique fonctionnelle.
- Mettre à disposition de petits équipements complémentaires (poubelles, balayettes, etc.).
- Prévoir un nombre de sanitaires suffisant pour tous les adultes qui interviennent dans l'école.

• PROTÉGER

- Respecter l'intimité de tous et de chacun.
- Aménager les accès pour les enfants et adultes en situation de handicap.
- Permettre que le nombre de nettoyages soit suffisant pour maintenir une propreté permanente.
- Indiquer clairement aux enfants qu'il ne faut pas boire aux robinets.
- Assurer la sécurité notamment par une surveillance suffisante.

Les préconisations plus détaillées qui vont suivre découlent de l'analyse et des statistiques de l'enquête. Elles s'appuient sur :

Le parcours éducatif de santé créé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et réaffirmé par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

La Mise en place à la rentrée 2016 du parcours éducatif de santé recouvre tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée. L'hygiène à l'école est un volet de ce parcours.

Chaque école est différente mais peut adopter la procédure suivante : après avoir établi un état des lieux dans le cadre du Conseil d'École, une concertation est mise en place entre les différents membres de la communauté éducative afin de concilier les obligations de natures différentes et parfois opposées. La mise en place d'une commission chargée de l'hygiène et de la sécurité est un dispositif pertinent.

▪ PRÉCONISATIONS POUR LES SANITAIRES DANS LES CLASSES ÉLÉMENTAIRES

Nous proposons une remédiation sur trois axes :

• **Axe 1 :**

Agir sur la conception, la réhabilitation et l'équipement des toilettes qui doivent être accueillantes, adaptées aux différents élèves et ... propres. Un nettoyage après chaque récréation semble une nécessité. Le lavage des mains, dans le cadre d'un protocole sanitaire, doit pouvoir être réalisé de la meilleure façon. La surveillance devrait pouvoir s'exercer sans entrer dans les locaux afin d'éviter de possibles accusations ...

• **Axe 2 :**

Intégrer la surveillance des toilettes (afin de respecter au mieux l'obligation de surveillance continue des élèves : article D.321.12 du Code de l'Éducation et circulaire n° 97-178 du 18/09/1997) et ses règles de fonctionnement dans le Règlement Intérieur de l'école. Cet axe permettrait une prévention et une lutte efficace contre des actes de violence et de harcèlement si fréquents dans ces lieux.

Focus sur la surveillance des sanitaires

La surveillance des sanitaires à l'école, tout comme celle des enfants, est subordonnée aux différents temps de l'enfant dont la grande diversité dépend des différents projets liés aux écoles.

En règle générale :

- Accueil des élèves avant l'entrée en classe.
- Récréations.
- Pause méridienne.
- Temps périscolaire.

En élémentaire et primaire, les enseignants assurent la surveillance à l'accueil, pendant les récréations et parfois lors de la pause méridienne, soit sur 80% de la journée scolaire. Les animateurs assurent la surveillance des sanitaires sur le temps périscolaire des mercredis et sur le temps périscolaire des écoles qui fonctionnent sur 4 jours 1/2.

Lorsque les cours d'écoles sont ouvertes les samedis après-midi pour l'accueil des familles et des associations (exemple à Paris), les personnels encadrants gèrent eux-mêmes la surveillance.

La surveillance des toilettes doit être intégrée à la surveillance générale des élèves, elle-même mentionnée dans le Code de l'Éducation. Le Règlement Intérieur de l'École doit en préciser le fonctionnement.

Cette surveillance doit être renforcée par la présence de l'enseignant lorsque ses élèves se rendent aux toilettes au début de la classe et pendant la récréation. Pour cela, un affichage du tableau de surveillance est nécessaire.

Combattre la violence et le harcèlement qui sont fréquents dans ces lieux demande une organisation précise de la surveillance et rejoint le volet prévention de nos préconisations. La surveillance des locaux sanitaires pendant les récréations est une responsabilité complexe en particulier si ceux-ci n'ont pas un accès direct à la cour. C'est pourquoi l'école, dans sa conception architecturale, doit pouvoir proposer des sanitaires accessibles de la cour, depuis les classes ou d'autres endroits.

• **Axe 3 :**

Eduquer à la santé et plus particulièrement à l'hygiène comme il est prévu par les programmes des différents cycles de l'école primaire. Les réunions de rentrée constituent des moments privilégiés pour informer les familles que l'école lance un projet éducatif sur le sujet.

Pour la mise en place des actions, on peut se référer aux dispositions suivantes en souhaitant que le ministère de l'Éducation Nationale arrête un catalogue de normes à respecter, édite des obligations et des recommandations dans ce domaine qui seraient, dans ce cas, établies par des professionnels : architectes, designers, pédiatres, psychologues, juristes (responsabilité pénale) ...

Il faut donc que notre ministère reconsidère la question de la responsabilité de l'enseignant lorsqu'un élève quitte la classe pour aller aux toilettes et quelles dispositions il doit prendre lorsque lui-même se rend aux toilettes.

Les sanitaires ont deux rôles :

- Permettre à l'enfant de satisfaire des besoins fondamentaux dont le non assouvissement pourrait nuire à ses démarches d'apprentissage.
- Favoriser les actions pédagogiques dans le domaine de l'hygiène.

En cycle 2, l'enfant doit apprendre à :

- Acquérir de bonnes habitudes d'hygiène de vie.
- Développer un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé.

En cycle 3, l'enfant doit apprendre :

- À connaître et appliquer des principes d'une bonne hygiène de vie.
- Quelques techniques permettant d'éviter la prolifération de micro-organismes pathogènes.
- Adopter un comportement responsable et altruiste.

Pour un bon fonctionnement des toilettes, il convient :

- D'établir avec les élèves les règles du bon usage des lieux : bien nettoyer après utilisation personnelle, se laver les mains soigneusement, les essuyer, ne pas mettre d'eau partout, utiliser les poubelles, ne pas boire aux robinets, ...

Rédaction d'un Règlement d'usage des toilettes en y faisant participer les élèves afin de les responsabiliser.

- De pouvoir discuter, en classe, des problèmes liés à l'hygiène des toilettes et aux périodes de leur utilisation : « Quand peut-on y aller ? » soit pendant la récréation soit pendant la classe « sans crainte de demander ... ».
- De mettre en place les actions pédagogiques nécessaires.
- De « sécuriser » les toilettes en mettant en place un planning de surveillance par les adultes.
- D'assurer le nettoyage des locaux après chaque récréation et le soir après la dernière utilisation (périscolaire et éventuellement la garderie).
- D'approvisionner très régulièrement les toilettes en consommables.

La fréquentation et l'usage des toilettes doivent être inscrits dans le Règlement Intérieur de l'école.

La mise en place de ces actions améliorerait grandement la fréquentation des toilettes et jouerait en faveur du respect de la santé des enfants.

Pour des toilettes plus agréables, accueillantes et fonctionnelles

Suivant le cas : améliorer l'existant, rénover ou construire.

- 1) Localisation, accessibilité par l'intérieur du bâtiment et par la cour de récréation. Préférence donnée à des « blocs » disséminés dans l'école, à proximité des classes plutôt qu'à un grand bloc central.
- 2) Séparation des toilettes filles et garçons.
- 3) Accessibilité aux enfants porteurs de handicaps.
- 4) Ratio enfants/sanitaires suffisant (minimum 2 WC filles et 2 WC garçons par classe).
- 5) Un sanitaire aux normes pour handicapés par genre.
- 6) Bien-être des enfants avec des sanitaires accueillants et adaptés aux différents âges.
- 7) Un texte clair et précis, en rapport avec l'apprentissage à l'autonomie de l'enfant, devrait favoriser le passage aux toilettes des enfants « pressés » d'y aller et de ceux qui ont besoin d'être tranquilles pour satisfaire leurs besoins naturels.
- 8) Respect des conditions d'hygiène.
- 9) Facilité de nettoyage par le personnel d'entretien. Pour le nettoyage des sols, la présence d'un siphon au sol est indispensable. De surcroît, un sol antidérapant systématiquement posé à l'occasion d'une rénovation ou d'une construction, assurera la sécurité de tous.
- 10) Possibilité de surveiller ces locaux de l'extérieur.
- 11) Anticipation de possibles nouvelles normes et recommandations.
- 12) Évaluer les coûts pour la commune.

Cet espace doit assurer un maximum d'intimité et de confort aux enfants, ces derniers craignant d'être vus aux toilettes. Des vitres et portes vitrées, judicieusement disposées, doivent permettre une surveillance effective mais discrète pour prévenir et interdire jeux et harcèlement.

Le design sera étudié avec soin ainsi que la circulation et la répartition des cabines, urinoirs et lavabos.

Faut-il s'orienter vers une disposition linéaire latérale ou centrale de lavabos équipés de plusieurs robinets (agencement commun dans les années 1930) au sein de larges couloirs ou vers une configuration de blocs judicieusement répartis ?

Indépendamment de cela, installer un lavabo avec plusieurs robinets dans chaque classe est une priorité.

Des couleurs vives, des pictogrammes attrayants, un affichage clair de la réglementation et des gestes appropriés, la décoration, l'équipement, un sol non glissant doivent inviter à l'utilisation. Les matériaux utilisés ainsi que les joints et les diverses finitions doivent permettre un nettoyage aisé tout en évitant la stagnation de l'urine source d'odeur et de prolifération d'agents pathogènes.

Ce local sanitaire, d'accès facile, sera chauffé, bénéficiera de l'eau chaude (30°C) et d'une ventilation efficace.

L'absence d'odeurs est à rechercher prioritairement car elle conditionne la fréquentation du lieu.

Les cabines :

- 1) Closes (au détriment du nettoyage) avec des cloisons allant du sol au plafond pour éviter le voyeurisme. Idéalement, la porte devrait s'ouvrir sur l'intérieur et être maintenue en position ouverte, plaquée sur la cloison par un dispositif permettant ainsi, d'un coup d'œil, le constat de la place libre et la facilité de surveillance. Cette porte, dégonflable de l'extérieur, est équipée d'un verrou simple et résistant avec indicateur d'occupation (2ème sécurité pour l'enfant). Ce verrou doit être « déverrouillable » de l'extérieur à l'aide d'une clé à « carré ». On est sur ce point 1, dans le cadre de mesures basiques et urgentes lorsqu'elles ne sont pas en place.
- 2) La présence de patères permet l'accrochage de vêtements (notamment en saison froide).
- 3) Des sièges suspendus avec poussoir de chasse d'eau incorporé à la cloison, sans tuyauterie apparente, facilitent le nettoyage. La chasse d'eau activée par une pédale au sol favorise l'hygiène. Les équipements doivent être d'un type prévu pour les écoles et donc pour les différentes tailles et âges des enfants.
- 4) Un distributeur de papier toilette, une balayette, des patères équipent la cabine avec, en plus, une poubelle chez les filles.

Les urinoirs :

- 1) La mise en place de chaque urinoir dans une cabine respecte l'intimité et la fréquentation par tous...
- 2) Dans une configuration autre, les urinoirs doivent préserver l'intimité au maximum. Des cloisons suffisamment hautes et profondes entre chaque urinoir seraient essentielles ainsi que leur éloignement de la porte d'entrée. Là aussi, le

poussoir de chasse gagnerait à être remplacé par une pédale. Comme pour les cabines, les équipements devraient tenir compte de la taille et âge des élèves. Suivant l'âge, l'existence de deux espaces séparés serait à envisager.

La présence de papier toilette et de poubelles est tout aussi nécessaire dans les toilettes garçons.

Les lavabos :

- 1) Pour le lavage des mains, il est souhaitable de disposer de lavabos avec des hauteurs d'utilisation différenciées (au moins cinq postes de lavage par classe). Les lave-mains devront être équipés, à minima, d'une temporisation (boutons poussoirs). L'eau sera tiède (environ 30°).
- 2) Le savon liquide devra être dans un distributeur permettant de contrôler que ce dernier ne se trouble pas (signe d'altération). Les sèche-mains électriques sont à proscrire car ils disséminent les différents germes. Le papier à usage unique sera préféré et des poubelles seront disposées à proximité des lavabos.
- 3) L'école sera équipée d'une douche, dans un espace garantissant l'intimité et suffisamment grand pour permettre éventuellement l'intervention de l'adulte et d'un meuble de rangement pour des vêtements de rechange qui seront étiquetés suivant le genre et l'âge.
- 4) Un soin particulier doit être apporté à la ventilation de ce local, au design, à la signalétique, à la facilité d'entretien et à l'évacuation des eaux de lavage. Bien entendu, aucun produit ménager ne doit être à la portée des enfants.
- 5) Ce local, souvent animé, est difficile à isoler contre le bruit, il convient cependant de s'assurer que les signaux d'alerte soient perceptibles et que l'évacuation ou le confinement à partir de ce lieu soit bien pris en compte dans le PPMS.

Enfin, un petit bloc sanitaire situé entre deux classes consécutives, et uniquement accessible par les classes avec voyant lumineux comme dans les trains ...

▪ PRÉCONISATIONS POUR LES SANITAIRES DANS LES CLASSES MATERNELLES

La maternelle joue un rôle primordial dans l'éducation à la santé et l'arrivée des 2 ans lorsque des contrats éducatifs d'accueil de ces derniers sont en place, est un bouleversement. En effet, les locaux, le mobilier sanitaire, la disposition ne sont pas forcément bien adaptés aux tout-petits.

De plus, l'enquête montre un relatif déficit en ATSEM alors que l'accueil des 2 ans est chronophage. Dans le suivi affectif, la liaison maison-école est entretenue par l'ATSEM qui, dans l'éducation à l'hygiène, a un rôle avéré et incontestable. Il n'est donc pas question d'une simple surveillance mais d'un accompagnement affectif et éducatif de nature à aider l'apprentissage de règles d'hygiène durant les différentes phases d'évolution de l'enfant.

Les toilettes en maternelle doivent permettre à l'enfant de progresser vers son autonomie dans le respect de son intimité. Or, trop souvent, les locaux et le nombre insuffisant d'ATSEM ne le permettent malheureusement pas. C'est pourtant en maternelle que germent l'épanouissement des enfants et l'amorce de la confiance en soi, source de réussite.

C'est essentiellement de l'éducation à l'hygiène assurée en maternelle que dépendent les bonnes habitudes d'usage des sanitaires en élémentaire.

Les sanitaires ont deux rôles :

- Permettre à l'enfant d'assouvir un des besoins fondamentaux.
- Favoriser les actions pédagogiques dans le domaine de l'apprentissage à l'hygiène.

En cycle 1, l'enfant doit apprendre à :

- Demander de l'aide pour répondre à ses besoins physiologiques.
- Gérer ses besoins physiologiques de façon autonome.
- Réguler et anticiper ses besoins physiologiques pour ne pas arrêter les activités prévues.

Lors d'une rénovation de sanitaires ou d'une création d'école, il conviendrait de concilier l'inconciliable :

- Un ratio enfants/sanitaires suffisant.
- Le bien-être des enfants avec des sanitaires accueillants et adaptés aux différents âges.
- L'apprentissage des règles d'hygiène et de l'autonomie.
- L'intervention aisée des ATSEM.
- La facilité de nettoyage pour le personnel d'entretien.
- L'anticipation de possibles nouvelles normes et recommandations.
- L'évaluation du coût pour la commune.

Une incontournable étape à arrêter serait de réunir les différents acteurs de la maternelle et les décideurs afin de définir les besoins réels et raisonnables et de trouver le meilleur compromis.

Cet espace peut être visible par l'extérieur mais doit préserver un maximum d'intimité au niveau des WC (petites cloisons sur 2 ou 3 côtés avec porte comportant des butées anti-pince-doigts). Ce n'est pas trop le regard de l'adulte qui gêne les petits mais celui des autres enfants : les cloisons peuvent donc être à faible hauteur (120 cm). Le stratifié de 10 mm ou de 12,5 mm est de plus en plus utilisé et semble donner satisfaction.

- 1) Des sièges suspendus avec poussoir de chasse d'eau incorporé à la cloison, sans tuyauterie apparente, facilitent le nettoyage. Activer la chasse d'eau par une pédale au sol est une option hygiénique intéressante. Les urinoirs seront cloisonnés et équipés d'un bouton poussoir ou d'une pédale.
- 2) Prévoir au moins 4 cuvettes (2 tailles différentes) et 4 urinoirs (2 tailles différentes) par classe.
- 3) Le papier toilette doit être présent non seulement près des cuvettes mais également à côté des urinoirs, les petits garçons, aussi, s'essuient. Prévoir une poubelle.
- 4) L'espace peut être divisé en deux avec des installations pour les enfants autonomes et des installations pour les plus petits où les cuvettes devront être séparées, au moins, par des petites cloisons. Des marquages aux sols et des pictogrammes bien placés facilitent les déplacements des plus petits et leur permettent d'acquérir de l'autonomie. L'architecture des locaux devra être particulièrement étudiée pour que chacun trouve sa place.
- 5) On trouve sur le net de nombreux exemples de réalisations de projets réussies.
- 6) Pour le lavage des mains, il est souhaitable de disposer de lavabos avec des hauteurs d'utilisation différenciées (au moins 5 postes de lavage par classe). Les lave-mains devront être équipés, à minima, d'une temporisation (boutons poussoirs). L'eau sera tiède (environ 30°).
- 7) Le savon liquide devra être dans un distributeur permettant de contrôler que ce dernier ne se trouble pas (signe d'altération). Les sèche-mains électriques sont à proscrire car ils disséminent les différents germes. Le papier à usage unique sera préféré et des poubelles seront disposées à proximité des lavabos.
- 8) Les sanitaires seront équipés d'une douche en hauteur (semi-ouverte) afin de permettre à un adulte debout de laver un enfant qui se serait sali au cours de la journée et d'un meuble de rangement pour les vêtements de rechange.
- 9) Un soin particulier doit être apporté à la ventilation de ce local, au design, à la signalétique, à la facilité d'entretien et à l'évacuation des eaux de lavage. Bien entendu, aucun produit ménager ne doit être à la portée des enfants.
- 10) Ce local, souvent animé, est difficile à isoler contre le bruit, il convient cependant de s'assurer que les signaux d'alerte soient perceptibles et que l'évacuation ou le confinement à partir de ce lieu soit bien pris en compte dans le PPMS.
- 11) Les ATSEM en maternelle assurent la surveillance des sanitaires sur tout le temps scolaire, suivant les besoins des tout-petits : nécessités d'au moins 1 ATSEM par classe ainsi que le réexamen du statut des ATSEM.

Les ATSEM (autrefois « femmes de service des écoles maternelles ») sont des employés municipaux. Au XXI^e siècle, on constate qu'elles sont de plus en plus concernées par des tâches pédagogiques alors que le recrutement se fait sur des critères touchant surtout à l'hygiène et à la propreté. Les exemples sont nombreux de « clientélisme électoral » par nombre de communes.

Il faudrait donc :

- Un statut de fonctionnaire reconnu par l'Éducation Nationale qui satisferait les communes, en terme de budget et permettrait un meilleur fonctionnement
- Un examen de qualification repensé en fonction des tâches plus pédagogiques. Nous rappelons que les ATSEM ont été d'office mobilisées pour les NAP (activités périscolaires) où elles jouaient un rôle qui leur était refusé en temps scolaire, source de confusion pour les enfants.
- Un statut qui les place dans une situation de non-dépendance exclusive des fonctionnaires municipaux, mais plutôt comme des membres de l'équipe éducative, l'ATSEM et l'enseignant(e) se complétant.
- Une activité allégée en matière d'entretien des locaux, compte-tenu de leur charge de travail en présence des enfants.

Dans le prolongement des préconisations

L'École Publique a joué, joue et jouera un rôle important dans la promotion de la santé.

Historiquement, l'hygiène puis l'hygiène scolaire se sont associées peu à peu à l'aménagement de l'espace scolaire et des conditions de vie des élèves pour s'attacher à leur donner les moyens de construire et de développer un corps sain.

Il faudra attendre les années 80 pour que l'élève ainsi que sa santé soient considérés dans leur globalité, l'enfant n'étant plus uniquement un être physique mais un adulte en devenir à la fois sur le plan psychique comme social.

Gardons à l'esprit que c'est parce que la majorité des enfants passent plus de 40 % de leur temps d'éveil à l'école que la question des sanitaires scolaires est capitale. L'école se trouve au cœur des milieux de vie des enfants. Elle est un lieu de rencontre entre différents acteurs et donc un terrain propice à des collaborations intersectorielles qui gardent en perspective le lien manifeste entre éducation à l'hygiène, promotion de la santé et réussite scolaire.

En conclusion de nos préconisations, le récent épisode de crise sanitaire nous a amenés à prendre conscience de l'impérieuse nécessité de nous pencher sur la question de la santé à l'école.

Le ministère de l'Éducation Nationale a montré, en ces circonstances, qu'il était en mesure d'arrêter des directives dans le cadre des protocoles sanitaires successifs. Il conviendrait donc qu'il en fasse de même au sujet de l'établissement des normes afférentes aux sanitaires scolaires. Cette réglementation est pour nous comme pour les enseignants et les collectivités une priorité en ce XXI^{ème} siècle au bénéfice de tous les usagers de l'école en respectant leurs spécificités et les conditions d'encadrement dans une école obligatoire dès 3 ans voire quelquefois d'un accueil dès 2 ans en fonction des contrats éducatifs mis en place localement et également inclusive.

On l'aura compris, il est urgent que, dès 2022, les conditions des sanitaires scolaires soient prises en considération et réellement améliorées. Souhaitons que nos préconisations y contribuent...

E) CONCLUSION

Depuis qu'existe l'obligation scolaire, le temps de l'enfant se trouvait partagé entre école et famille. De nos jours, les parents travaillant majoritairement tous les deux, il a fallu réorganiser le temps de l'enfant partagé entre famille, école et périscolaire.

Il en résulte que pour nombre d'entre eux, l'allongement du temps de « la journée hors maison » qui peut s'étendre dès 7h30 jusqu'à 18h et ce bien souvent du lundi au vendredi, s'avère être perturbant, difficile, principalement pour les tout-petits. Aussi, pendant toute cette « journée », l'assouvissement des besoins naturels des enfants doit pouvoir être respecté et assuré dans les conditions d'hygiène particulièrement satisfaisantes et d'intimité telles que nous les préconisons.

D'après les retours qui nous sont parvenus, il apparaît que près de huit enfants sur dix « se retiennent ». Cette situation peut générer des troubles physiologiques dont les conséquences sont défavorables au développement de ces enfants et peuvent dégrader leur concentration au travail et donc altérer leurs résultats scolaires.

En 2006, déjà, nous avons alerté les services publics :

« Ce qui existe partout en matière d'hygiène dans tous les lieux de travail et dans tous les lieux publics est absent dans nombre d'écoles... ce qui serait intolérable pour des adultes est trop souvent accepté pour des enfants ». Et depuis ? Rien n'a changé ?

Depuis 2015, l'école s'ouvre de plus en plus aux enfants en situation de handicap. Cette évolution demande des adaptations par des aménagements plus spécifiques. Les maternelles accueillent maintenant les tout-petits dès l'âge de 3 ans. Le périscolaire y prend toute sa place et dans certaines villes, les cours d'écoles sont ouvertes le samedi pour accueillir les familles et des associations. Dans ce nouveau contexte, tout ce développement en matière d'accueil favorisant une école plus égalitaire et plus ouverte par l'utilisation des locaux vacants en dehors du temps scolaire, demande la modernisation des structures sanitaires respectant ainsi le confort des utilisateurs et les conditions d'hygiène nécessairement attendues pour les personnes accueillies.

Notre enquête a révélé un certain nombre de sujets interrogatifs et inacceptables comme des manquements à l'hygiène, la banalisation du respect de l'intimité, des insuffisances en équipements sanitaires adaptés et basiques, l'absence de consommables, la situation problématique consécutive au nombre d'ATSEM en poste ...

Si notre école républicaine fait l'effort d'être en mesure de répondre aux missions d'instruction et d'éducation à la citoyenneté qui lui sont dévolues, il en est une à propos de laquelle on peut penser qu'un certain désintéressement semble s'être installé depuis fort longtemps. Il s'agit de l'éducation à l'hygiène et à la santé.

En tant que DDEN, nous demandons la prise en compte de ce sujet par l'établissement de normes relatives aux équipements sanitaires afin de faciliter le travail éducatif des différents intervenants dans l'école et les prises de décisions des collectivités territoriales.

« HUMANISER » reste le maître-mot en matière de sanitaires scolaires comme en matière d'urbanisme.

Aussi nous déplorons le manque de budget spécifique en général et celui de normes obligatoires de sanitaires prévues lors de la construction des écoles, tant du côté de l'Éducation Nationale que des mairies. Dans ce contexte, de fortes diversités existent, mais n'occulent pas les problèmes que signalent les médecins scolaires, trop peu nombreux et trop peu présents dans les écoles. Ils participent aussi à l'éducation à l'hygiène des enfants.

Ce sujet est longtemps resté « tabou », mais devant une utilisation sans cesse grandissante des locaux de l'école, utilisés pour tout ce qui touche en premier le temps nécessaire à l'enseignement, mais aussi les cantines, le périscolaire, les centres de loisirs, les activités sportives et auxquelles s'ajoute maintenant quelquefois une occupation plus familiale et associative, dans le cadre de « cours d'école oasis », destinées à réduire le réchauffement climatique et à permettre des espaces végétalisés plus facilement accessibles au public. Il devient de plus en plus nécessaire d'offrir des sanitaires plus conformes à des normes modernes et réglementaires, pour le bien-être et la satisfaction des différents utilisateurs. C'est aussi un problème de santé publique pour tous.

Les DDEN, soucieux de participer à l'amélioration de tout ce qui concerne l'école publique, la santé et le bien-être en priorité des enfants, souhaitent apporter leur soutien aux pouvoirs publics, par leur contribution et leurs propositions. Cela devrait permettre une meilleure prise en compte de ce questionnement, sans cesse récurrent, afin que les enfants quelles que soient leurs difficultés et tout le personnel concerné par l'éducation, puissent travailler dans les meilleures conditions de propreté, d'hygiène et de confort, pour que l'école puisse accueillir dans leurs diversités tous les acteurs qui gravitent dans et autour de l'école.

En conclusion, ce cheminement autour des problèmes en lien avec les sanitaires scolaires, car problèmes il y a, comme le soulignent les réponses à l'enquête des DDEN, peut être facilité par la connaissance et la reconnaissance des Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public dont la Fédération des **Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale**.

Leur rôle est essentiel. De par leur fonction bénévole, ils ont le plaisir et le désir d'agir. L'École a besoin d'une dynamique collective assez forte et les DDEN peuvent en être les garants ou le levier si elle est inexistante ou encore au stade des balbutiements, en question de sanitaires scolaires comme en d'autres, si nombreuses et diverses.

F) ANNEXES

Sanitaires scolaires : il y a urgence à agir

Publié le 8 avril 2022 - Jean Damien Lesay pour Localtis

Ecoles et bâtiments éducatifs, Jeunesse, éducation et formation, Santé, médico-social, vieillissement, Sécurité

La Fédération nationale des délégués départementaux de l'Éducation nationale estime que l'état des sanitaires dans les écoles est déficient. Elle lance une enquête nationale pour évaluer une situation qui a des répercussions directes sur les apprentissages des élèves.

La question des toilettes à l'école est-elle tabou ? On est en droit de se poser la question en apprenant que la Fédération nationale des délégués départementaux de l'Éducation nationale (FNDDEN) vient de lancer une enquête sur le sujet.



Pourquoi ? Parce que cette même organisation avait déjà réalisé une enquête similaire en 2006. À l'époque, la FNDDEN écrivait : "Ce qui existe partout en matière d'hygiène dans tous les lieux de travail et dans tous les lieux publics est absent dans nombre d'écoles... ce qui serait intolérable pour des adultes est trop souvent accepté pour des enfants." Et depuis ? Rien n'a changé.

Du papier toilette fourni par les enseignants

L'épidémie de Covid a entraîné un renforcement des mesures d'hygiène à l'école, et notamment l'obligation de se laver les mains très fréquemment. La FNDDEN – qui regroupe quelque 16.000 délégués départementaux bénévoles, nommés par l'inspecteur d'académie et chargés de visiter les écoles maternelles et élémentaires et d'informer les communes et académies sur leur état – a voulu savoir si ces mesures étaient respectées et a effectué dans ce but de nombreuses visites d'écoles. "Nous avons pu constater que la question des sanitaires se posait, explique Eddy Khaldi, président de la FNDDEN. Il y a un manque criant d'équipements et les toilettes ne sont pas toujours dans un bon état de fonctionnement. Quand toute une école doit défiler devant un unique point d'eau, cela perturbe bien évidemment le fonctionnement de l'école. Et en plein hiver, nous avons constaté que certains établissements étaient même dépourvus de points d'eau chaude."

En 2006, les dysfonctionnements des sanitaires scolaires étaient aussi nombreux que divers : absence de papier toilette, odeur d'urine, saleté, matériel (chasse d'eau, verrou, éclairage...) en mauvais état, manque d'intimité, peur du comportement d'autres élèves, peur de rester enfermé, etc. Plus de quinze ans après, ces mêmes lacunes semblent persister. "Il y a deux ans, nous avons visité 371 des 465 écoles de Marseille. Notre rapport de synthèse avait servi aux élus locaux et était même remonté jusqu'à la présidence de la République, d'après ce

qu'on a pu nous rapporter. Nous y avons noté un certain nombre de manques en matière d'équipements sanitaires des écoles. Nous avons vu que les enseignants ramenaient à tour de rôle du papier toilette... sauf avant nos visites, qui étaient annoncées à l'avance, où des palettes de papier toilette étaient livrées", raconte Eddy Khaldi.

Stratégies d'évitement des toilettes

Si ces nombreux dysfonctionnements posent des problèmes d'hygiène évidents, leurs répercussions vont au-delà. Dans le numéro de la revue de la FNDDEN daté de mars 2022, un article intitulé "Les sanitaires scolaires : une urgence nationale" notait : "La fréquentation des toilettes participe à la satisfaction des besoins fondamentaux de la pyramide de Maslow dont le non-assouvissement entraîne des répercussions sur les fonctions supérieures et donc sur les apprentissages. Un enfant sur deux se retient d'aller aux toilettes volontairement. Près de sept enfants sur dix ont élaboré des stratégies d'évitement. Ce qui entraîne des troubles physiques (fuites et infections urinaires, maux de ventre, constipation...) et un manque de concentration au travail."

La FNDDEN a donc décidé de passer à l'action. Elle vient de lancer une enquête qui va durer d'avril à juin 2022. L'ensemble de ses délégués sont invités à visiter les écoles de leur ressort puis à remplir un questionnaire en ligne. Parmi les points que l'enquête va tenter mettre en lumière, on relève des questions portant sur la présence des Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) et plus généralement des adultes dans l'école, le nombre de points d'eau chaude et froide dans les bâtiments et la présence d'un lavabo équipé de savon liquide et de serviettes dans chaque classe, mais aussi sur le nombre, la localisation et l'accessibilité des sanitaires dans l'établissement, ou encore sur l'existence ou non d'un budget spécifique pour l'entretien et la rénovation des sanitaires. Le reste des questions porte essentiellement sur la qualité et l'entretien des installations au regard de leur destination et des attentes et besoins des enfants.

In fine, le but est bien entendu de réaliser un état des lieux et de relever tout ce qui peut nuire à la santé et à la sécurité des enfants dans les installations sanitaires des écoles maternelles et élémentaires. En septembre 2022, une synthèse assortie de propositions pour améliorer la situation sera publiée et diffusée auprès des pouvoirs publics, et notamment des maires.

Sanitaires à l'école : lancement d'une enquête nationale de terrain pour évaluer leur état

Michèle Foin | A la Une Éducation et Vie scolaire | Actu expert Éducation et Vie scolaire | France | **Publié le 03/05/2022**

Les 16 000 délégués départementaux de l'Éducation nationale sont appelés à se rendre dans les écoles pour évaluer leurs sanitaires. Une enquête qui se déroule dans les écoles du 29 mars au 22 juin 2022.



Depuis plusieurs années, les enquêtes se succèdent pour dénoncer l'état déplorable des toilettes dans les écoles et les établissements scolaires, sans que la situation ne change véritablement. La Fédération nationale des délégués départementaux de l'Éducation nationale (FFDDEN) a décidé de prendre le sujet à bras le corps, en lançant une enquête nationale pour faire un nouvel état des lieux de la situation, cette fois fondée sur des relevés de terrain.

Avec ses 16 000 délégués départementaux bénévoles rattachés aux circonscriptions d'inspections, la Fédération est bien placée pour faire ce travail de fourmi. Les délégués sont en effet chargés chaque année de faire un rapport de visite des écoles sur de multiples questions : effectifs, bâtiments, restauration scolaire, sécurité...

« L'hygiène et la santé font partie de notre fonction officielle. La gestion de la pandémie a montré que dans bien des écoles il n'y avait pas suffisamment de points d'eau, que les toilettes étaient mal équipées, les locaux pas toujours entretenus. Avec la pandémie, ce nouvel état des lieux nous est apparu nécessaire », insiste Eddy Khaldi, président de la FNDDEN.

• **Quelles solutions pour les problèmes liés aux toilettes dans les écoles ?** [1]

Plusieurs synthèses seront remises aux élus

Cette enquête a commencé le 29 mars et sera conduite dans les écoles jusqu'au 24 juin 2022, par les DDEN en concertation avec les directeurs d'école. Elle permettra de dresser un état des lieux et de formuler des propositions pour la rentrée de septembre 2022.

« Nous réaliserons une synthèse nationale, des synthèses pour chaque département ainsi que pour certaines villes que nous remettrons aux services de l'Éducation nationale et aux élus, ainsi qu'aux membres des Conseils départementaux de l'éducation nationale (CDEN) », détaille le président. Une initiative indépendante de l'Éducation nationale tient-il à préciser. « Nous ne sommes pas des lanceurs d'alerte. On se garde de désigner des coupables. Nous voulons simplement livrer les informations sur la situation globale ».

• **Violences à l'école : les élèves de CM1 -CM2 ne sont pas épargnés** [2]

Une situation alarmante

En 2020, l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS), dissout depuis, alertait [3] déjà du manque de points d'eau dans un quart des écoles. Dernièrement, l'enquête de victimisation [2] des élèves de CM1/CM2 de 2020/2021 dévoilait qu'un tiers des élèves seulement estiment que les toilettes sont « propres » ou « très propres » à l'école.

Dans cette enquête très détaillée, les Délégués départementaux s'intéressent entre autres au nombre de points d'eau, à leur accessibilité, à la présence ou non de lavabo dans les classes, au budget dédié à la rénovation et à l'entretien des sanitaires, à l'état des sanitaires (aspect,

éclairage, ventilation, assainissement), à leur entretien, mais aussi au respect de l'intimité des enfants. Les délégués vérifient également la présence ou non de savon, de papier toilette et d'essuie-main.

Les collèges non concernés par l'enquête

L'enquête de la FNDDEN reste en revanche circonscrite au premier degré, les collèges n'étant pas dans leurs prérogatives. Ce que regrette Eddy Khaldi. « Lors du vote pour la loi Blanquer en 2019, le Sénat était favorable à ce que nous intervenions également dans les collèges. Nous voulions pouvoir siéger dans les conseils d'administration, mais la majorité a retoqué cet amendement. Pourtant, cela ne coûtait rien et permettait de faire bénéficier du regard d'une organisation plus que centenaire dont certains délégués exercent depuis plusieurs dizaines d'années ! »

Points d'eau, papier, préservation de l'intimité... leur mission, inspecter les toilettes des écoles

16 000 délégués départementaux de l'Éducation nationale — des bénévoles issus du milieu éducatif — inspectent actuellement les sanitaires des établissements partout en France. Le fruit de leur enquête donnera lieu aussi à des recommandations.



Des délégués de l'Éducation nationale font une visite à l'école publique de Corseul dans le cadre de l'enquête nationale sur les sanitaires scolaires. Andia/Jérôme Sevette

**Par Solenne Durox,
correspondante du Parisien à Corseul
(Côtes-d'Armor) Le 1 juillet 2022 à 07h10**

Il est 9h30, les vêtements colorés sont accrochés aux patères et les enfants sont au travail. La directrice de l'école publique de Corseul, une commune rurale des Côtes-d'Armor, accueille André Le Bras et Abel Gasnier, délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN). Tous deux participent à l'enquête nationale sur les sanitaires scolaires lancée par leur fédération, au cours de laquelle plus de 3 100 établissements ont été inspectés. Une idée née en pleine crise du Covid. Objectif : faire un état des lieux et « relever tout ce qui peut nuire à la santé et la sécurité des enfants ». L'école construite en 2006 est joliment décorée. Tout au bout du couloir bordé de de larges baies vitrées, les toilettes de tout-petits. Pas besoin de pousser une porte, il n'y en a pas. Carrelage pastel au sol et aux murs, lavabos miniatures, douches, distributeurs de savon...Les lieux sont très propres à cette heure. Ils sont nettoyés une fois par jour. Impossible de faire plus selon les élus.

« Cela demande beaucoup de personnel » affirme Éliane Lucas, l'adjointe aux affaires scolaires, qui parie du groupe avec le maire. « Dans une autre commune que j'ai visitée, ils le font trois par jour », note Abel Gasnier. Formulaire en main, le délégué passe tout en revue. Nombre de lavabos, localisation dans l'établissement, préservation de l'intimité, eau chaude, papier toilette, alarme, surveillance, normes handicap...

Au total une vingtaine de questions. « Le nombre de points d'eau vous paraît-il suffisant ? » s'enquiert-il auprès de la directrice.

Des problèmes d'intimité

Au même moment un petit garçon, éberlué par ce curieux rassemblement, vient satisfaire un besoin naturel. Ici, les écoliers sont libres de se rendre aux toilettes quand ils le souhaitent.

Le DDEN note l'absence de cabine adaptée au handicap, en maternelle.

Du côté des filles, si les cuvettes sont séparées par une cloison, il n'y a pas de portillon. Dans un autre bloc, l'une des cuvettes, ne leur offre aucune intimité. Elle donne directement sur le couloir central où tout le monde passe. Un défaut de conception qui met en lumière l'absence de normes officielles pour les sanitaires scolaires, seulement des recommandations.

Pas de poubelles dans les cabines des filles

En élémentaire, l'œil aguerré d'Abel, remarque tout de suite l'absence de poubelles dans les cabines des filles. Un inconvénient quand on sait que certaines peuvent avoir leurs règles. La directrice note qu'il y a eu quelques cas de garçons cherchant à regarder les filles dans les toilettes. Des comportements qu'elle a pour habitude de recadrer immédiatement.

On trouve encore des toilettes à l'extérieur sans chauffage ! Abel Gasnier DDEN

Près des lavabos, une comptine en images, invite les élèves à se laver précautionneusement les mains, depuis la pandémie. Abel Gasnier a visité neuf autres écoles, dans le secteur. « Dans 90% des cas, la situation est bonne comme ici, explique-t-il. Mais on trouve encore des toilettes à l'extérieur, sans chauffage, même dans les écoles rénovées récemment. »

Alors que l'enquête prend fin la semaine prochaine, et que plus de 4000 établissements ont été visités, « nous avons déjà des remontées sur le nombre de points d'eau insuffisant, ou des toilettes mal placées, confie le président de la Fédération des DDEN Eddy Khaldi. Trois quarts des sanitaires n'ont pas d'eau chaude, seuls 15% sont nettoyés deux fois par jour. Quant aux urinoirs, 80% n'offrent aucune intimité. Les résultats seront communiqués prochainement aux pouvoirs publics.

Motion • Congrès des DDEN • Juin 2018 • Au Kremlin-Bicêtre

Un droit à la santé pour tous !

Pour une véritable médecine scolaire de prévention

Depuis des années, les DDEN tirent le signal d'alarme quant au déficit chronique de médecins, infirmières scolaires et assistants sociaux, avec des conséquences sur les élèves. Cette pénurie a des conséquences auprès des enfants et leurs familles, surtout les plus démunies. Les droits des élèves ne sont pas respectés et le Service Public d'Éducation n'assure pas correctement sa mission de promotion de santé. La santé est selon l'OMS, un état complet de bien-être physique, mental et social et pas unique, ment l'absence de maladie. Les visites médicales n'étant plus assurées, les problèmes de vue, d'audition, de langage et les troubles des apprentissages avec leurs multiples causes sont détectés trop tardivement...

Comment l'Éducation nationale compte-t-elle réaliser les 800 000 bilans des élèves de 6 ans avec moins de 1 000 médecins de l'Éducation nationale ?

Comment l'Éducation nationale compte-t-elle garantir le dépistage des élèves de primaire en ne prévoyant aucune intervention des personnels infirmiers dans le premier degré ? Comment l'Éducation nationale entend-t-elle prendre ses responsabilités pour répondre aux priorités de santé publique à l'école et à la mise en place d'une stratégie de prévention de l'échec scolaire et de la rupture sociale ?

La précarité sociale accroît les risques sanitaires et le non-recours aux soins. L'éducation à la santé à l'école devient alors un sujet fondamental pour le bien-être de milliers d'élèves. La stratégie nationale des pouvoirs publics pour la période 2018-2022 est marquée par la volonté d'inscrire la santé à l'école dans une démarche globale : « la politique de santé de l'enfant doit faire l'objet d'une attention particulière compte tenu de ses effets de long terme sur le développement de l'enfant et sa réussite éducative, ainsi que sur les inégalités de santé » comme l'annonce le décret du 29 décembre 2017. Dès lors, les réformes à engager dans le domaine de la médecine scolaire sont essentielles et incontournables afin que l'accès à la santé et aux soins devienne une réalité pour des milliers d'élèves scolarisés dans notre pays. Les DDEN rejoignent et partagent l'avis du CESE (Conseil Économique Social et Environnemental), qui précise dans son introduction qu'il « milite pour une école ouverte et inclusive qui se donne pour objectif de former les élèves à devenir citoyens. L'Éducation nationale doit permettre à tous, conformément aux objectifs qui lui sont assignés par la loi de refondation de l'École de la République de 2013, de s'insérer pleinement dans la société. École de la réussite pour tous, perception globale de la santé : la santé à l'école est au croisement de ces deux priorités.

Les DDEN demandent le renforcement des actions de prévention en milieu scolaire :

- Renforcer la formation sur la prévention santé.
- Garantir la qualité de l'environnement de l'école.
- Mieux informer et impliquer les parents et les élèves : éditer des guides sur leur droits et les lieux ressources et surtout en dynamisant les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
- Réunir, quand la situation de santé d'une élève l'exige, l'équipe éducative dans son ensemble afin d'adopter les mesures nécessaires en termes d'organisation de la scolarité et informer.
- Réunir, quand une épidémie de maladie contagieuse est déclarée (ex tuberculose en 1986), toutes les parties concernées, notamment l'ARS, et prendre les mesures qui s'imposent : détection aussi large que nécessaire par tests sanguins, vaccination obligatoire et suivi.

Les DDEN demandent à l'Éducation nationale de garantir une réponse adaptée et rapide aux besoins des élèves :

Agir à l'école pour plus d'égalité en santé (tous les territoires doivent être concernés, car tous en ont besoin) en procédant au recrutement par l'Éducation nationale de suffisamment de médecins scolaires et d'infirmières pour satisfaire les besoins existants, notamment en renforçant l'attractivité de ces professions et en facilitant les débuts de carrière des candidats. Seule une rémunération revalorisée permettrait de recruter des médecins scolaires, en effet, souvent les postes existent mais ne sont pas pourvus. Rendre la visite médicale de la sixième année effective pour tous et en faire le point de

départ de la coordination compte tenu de ses effets à longs termes, en lien étroit avec les parents et le médecin traitant et en améliorant la transmission des informations. Une visite médicale à 3 ans nous semble dans la droite ligne de la coordination avec le médecin traitant

Organiser localement la coordination santé et l'inscrire dans le temps en associant la médecine de l'Éducation nationale à la négociation des contrats locaux de santé et en articulant son action avec celle du médecin traitant et de la médecine universitaire.

- Mettre en place une plate-forme facilement accessible pour orienter rapidement les élèves et leur famille quand ils sont confrontés à une difficulté de santé physique ou mentale.

G) BIBLIOGRAPHIE

- Essity : Rapport d'études qualitatives et quantitatives – Novembre 2018

Toilettes à l'école : les enfants au bout du rouleau

- Une étude Harris interactive pour Harpic - Novembre 2019

Les enfants et leur rapport aux toilettes à l'école.

- Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale - 2006,

Santé, hygiène, handicap, rapport d'enquête

- Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation nationale -

Le VADE-MECUM DU DDEN

- DDEN 62 - 2020

Le bâti scolaire

- Académie de Clermont-Ferrand / ARS d'Auvergne - octobre 2010

Amélioration de l'hygiène en milieu scolaire - Éléments de réflexion et d'aide à la décision

- EduSCOL - avril 2008

L'hygiène et la santé dans les écoles primaires.

- Académie de Dijon - Marianne LENOIR - mai 2014

Les toilettes scolaires, un enjeu de santé publique

- Slate FR - Louise Tourret : Citation dans un article - mai 2018

Vos enfants se plaignent du manque de propreté des toilettes de leur école. D'après vos souvenirs, c'était déjà le cas quand vous aviez leur âge. Il est urgent d'y trouver une solution.

- Elsevier - Anne Claire Nonnotte - novembre 2016

Les toilettes scolaires

- FCPE de Paris - décembre 2003

Enquête sur les toilettes scolaires à Paris

- FCPE de l'Hérault - Communiqué de presse - mars 2020

Enfin du savon dans les toilettes des établissements scolaires

- Fédération Leo Lagrange - juin 2021

Enquête sur l'usage des toilettes à l'école: résultats et perspectives

- Fonds BYX (géré par la Fondation du Roi Baudouin) - 2019

Ne tournons pas autour du Pot !

Aménager des toilettes accueillantes à l'école

- ONS - 2007

Les sanitaires dans les écoles élémentaires

LES SANITAIRES SCOLAIRES À L'ÉCOLE

Enquête de la Fédération nationale des DDEN

La fréquentation des sanitaires scolaires participe à la satisfaction des besoins fondamentaux des élèves dont le non-assouvissement entraîne des répercussions sur les fonctions supérieures et donc sur les apprentissages. Il apparaît que 8 enfants sur 10 se retiennent d'aller aux toilettes à l'école ce qui entraîne des troubles physiques (fuites et infections urinaires, maux de ventre, constipation ...) et un manque de concentration au travail.

C'est pourquoi les DDEN, soucieux du bien-être des enfants à l'école et de leur santé, ont élaboré cette enquête sur le sujet qui reste encore « tabou », afin de pouvoir aider les pouvoirs publics à bien réévaluer les réalités de ce problème.



124 rue La Fayette 75010 PARIS - 01 47 70 09 59
federation@dden-fed.org - www.dden-fed.org

Association reconnue d'utilité publique
Association éducative complémentaire de l'Enseignement public
Association nationale de Jeunesse et d'Éducation populaire
Association ambassadrice de la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale

Hors série de la revue *Le Délégué de l'Éducation nationale* n°272 de septembre 2022

CPPAP : 0725G86913

Prix TTC : 3€